

PROJET d'établissement

2024-2029

IMED

Institut Médico-Éducatif Dunkerquois



📍 1149, Rue Achille Pères - 59140 Dunkerque

☎ 03 28 24 09 04

✉ imed@papillonsblancs-dunkerque.fr

📄 **Finess** : 59 278 4153

📄 **SIRET** : 775 622 285 000 28

Présenté au CVS le 2 octobre 2024, au CSE le 22 novembre, Validé au CA le 17 décembre 2024

LISTE DES SIGLES UTILISES

ANESM	Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et Services sociaux et Médico-sociaux
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CFAS	Centre de Formation des Apprentis Spécialisé
CMP	Centre Médico-Psychologique
CMPP	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CVS	Conseil de Vie Sociale
EA	Entreprise Adaptée
ESAT	Etablissement et Service d'Accompagnement et d'Aide par le Travail
HAS	Haute Autorité de Santé
IME	Institut Médico Educatif
PAG	Projet Associatif Global
SAAP	Service d'Aide A la Parentalité
SAIP	Service d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle
SAMO	Service d'Accompagnement en Milieu Ordinaire
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SERAFIN-PH	Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des Financements aux parcours des Personnes Handicapées
SESSAD	Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
SISEP	Service d'Insertion Sociale et Professionnelle
TDI	Trouble du Développement Intellectuel
TSA	Trouble du Spectre de l'Autisme
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

SOMMAIRE

FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT	p 5
PREAMBULE	
PARTIE 1 : IDENTITE ET VALEURS	p 8
1. L'UNAPEI de Dunkerque	
1.1 Éléments d'histoire et du Projet Associatif	
1.2 Organigramme Associatif par secteur	
1.3 Enjeux du secteur enfance	
1.4 Les enjeux plus spécifiques à l'IMED	
2. Présentation de l'IMED	p 11
2.1 Genèse et histoire de l'IMED	
2.2 Situation géographique, environnement	
PARTIE 2 : MISSIONS, BESOINS ET ATTENTES	p 14
1. Les missions légales et réglementaires de l'Établissement	
1.1 Missions de l'IMED	
1.2 Repères fondamentaux (lois et RBPP)	
1.3 Le schéma régional de santé des Hauts de France et le schéma départemental unique des solidarités humaines	
2. Le public accompagné	p 17
2.1 Pathologies des jeunes accompagnés	
2.2 L'âge des jeunes accompagnés	
2.3 Provenances et orientations des jeunes accompagnés	
2.3.1 Les provenances	
2.3.2 Les orientations	
2.4 Les attentes et les besoins des jeunes accompagnés	
2.4.1 L'autonomie	
2.4.2 « Devenir adulte » est aussi être acteur de sa vie, exprimer ses choix	
PARTIE 3 : L'OFFRE DE SERVICE DE L'IMED	p 29
1. Les services proposés par l'IMED	
1.1 L'accompagnement éducatif et son organisation	
1.1.1 Organisation	
1.1.2 Accompagnement éducatif décliné en prestations	
1.2 L'accompagnement scolaire	
1.3 L'accompagnement pré professionnel et professionnel et le SAIP	
1.4 L'accompagnement aux soins	
1.5 L'accompagnement vers l'habitat et la vie sociale	
2. Organisation Interne de l'offre	p 41

2.1 Les équipements et locaux	
2.2 La cuisine centrale et la restauration	
2.3 Les transports	
3 La personnalisation de l'accompagnement	p 44
3.1 L'admission	
3.2 Le projet personnalisé	
3.3 Préparation à « l'après IMED »	
3.4 La fin d'accompagnement	
3.5 L'expression et la participation des jeunes accompagnés	
3.6 La place de l'entourage et les attendus dans l'accompagnement	
3.7 Les principes d'intervention	
3.7.1 L'autodétermination et la valorisation des rôles sociaux	
3.7.2 La bientraitance et la prévention de la maltraitance	
3.7.3 La gestion des paradoxes	
4 Les partenariats et stratégies d'ouverture dans l'environnement	p 57
4.1 Une diversité de partenaires	
4.2 Ancrage et ouverture	
PARTIE 4 : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT	p 59
1. Les ressources humaines	p 60
1.1 Professionnels, compétences mobilisées	
1.2 La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)	
1.3 Analyse des ressources humaines	
2 Modalités de travail et de régulation	p 64
2.1 Les différentes réunions	
2.2 Les temps de préparation	
2.3 Actions de soutien aux équipes	
3 Fonctions supports et ressources	p 67
3.1 Analyse financière	
3.2 La politique d'amélioration continue de la qualité	
3.3 Outil de pilotage des processus	
3.4 L'implication de l'IMED dans la démarche de Responsabilité Sociétale de l'Environnement (RSE)	
3.5 La gestion des données des personnes accompagnées	
PARTIE 5 : PLAN STRATEGIQUE	p 77
<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Faire de la participation et de l'autodétermination une culture et un principe d'accompagnement. • Axe 2 : Diversifier, proposer des expériences plus inclusives. • Axe 3 : Développer les partenariats pour faciliter les parcours des jeunes. • Axe 4 : Elaborer le Projet Médical Thérapeutique permettant aux jeunes d'être acteur de leur santé. 	

- Axe 5 : Poursuivre le déploiement de la démarche d'amélioration continue de la qualité.
- Axe 6 : Adapter les Ressources de l'IMED pour assurer un environnement d'accompagnement et de travail de qualité.

Annexes

1. Autorisations
2. Plan de transition
3. Tableaux des groupes de travail
4. Procédure d'admission
5. Profils des postes mobilisés
6. Articles et vidéos JO 2024

	Fiche signalétique de l'établissement
Organisme Gestionnaire	UNAPEI – Les papillons Blancs de DUNKERQUE
Nom de l'établissement	Institut Médico - éducatif Dunkerquois – IMED
Adresse de l'établissement	1149, rue Achille PERES 59640 – DUNKERQUE
Coordonnées téléphoniques	03 28 24 09 04
Adresse électronique	imed@papillonsblancs-dunkerque.fr www.papillonsblancs.fr
Type d'établissement et public accueilli	Institut Médico Educatif accueillant des jeunes de 12 à 20 ans
Capacité et modalités d'accueil	110 places Internat de 36 places et semi-internat de 74 places – ouverture 210 Jours/an
N° SIRET	775 622 285 00028
N° FINESS	590784153
Date de création et arrêté d'autorisation	Créé en 1967
Direction assurée par :	Madame Christine MAHOUKOU
Administratrice référente	Madame Anne Marie DELATTRE

Ce Projet d'établissement est élaboré conformément aux dispositions suivantes :

- Article L.311-8 du code de l'Action Sociale et des Familles
- Décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif au projet d'établissement
- Décret n° 2024-166 du 29 février 2024 relatif au projet d'établissement

Préambule

Enjeux du présent projet

Un projet d'établissement répond aux exigences légales des politiques publiques, mais au-delà de ces exigences, le projet d'établissement s'inscrit dans une démarche de réflexion qui permet d'interroger l'organisation, et de définir des objectifs d'évolution et de développement de l'établissement.

La réécriture du Projet de l'IMED intervient dans le même temps que celle du Projet Associatif Global et du renouvellement des CPOM. Aussi, le plan d'actions tiendra compte des orientations des politiques publiques et des orientations du nouveau Projet Associatif.

Une démarche fédératrice et dynamique

Réécrire un projet d'établissement est une démarche qui nécessite une mobilisation des différentes parties prenantes, aussi, afin d'impliquer l'ensemble des participants, des groupes de travail constitués des personnes accompagnées, des parents, des partenaires, et des professionnels (4 P) ont été constitués.

Tout au long de cette démarche, des points réguliers ont été faits lors des réunions institutionnelles hebdomadaires, des rencontres ont également eu lieu avec les personnes accompagnées dans les différents groupes accueillant les jeunes des différents cycles. Ces rencontres ont permis des échanges autour de ce que c'est qu'un Projet d'Etablissement afin de faciliter sa compréhension et son appropriation.

Les cinq prochaines années permettront d'aborder l'accompagnement des personnes dans une optique **d'adaptation de l'offre** en lien avec les besoins et les droits des personnes.

Modalités d'élaboration du projet d'établissement

Dans un esprit de travail concerté et partagé, les 4P ont participé dans des proportions différentes, aux groupes de travail et aux tables rondes (liste en annexe).

- **Cinq groupes de travail** ont réfléchi et échangé sur les thématiques développées dans les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) relatives à l'écriture d'un P E : « les missions », « le public », « la nature de l'offre », « les principes d'intervention », « les professionnels et les compétences mobilisées ».
- Les sujets mobilisant les jeunes dans le cadre des activités de l'établissement ont donné lieu à des temps d'échanges ouverts, **des tables rondes**, avec la participation des parents et des partenaires : « Bénévolat et participation sociale », « éco-citoyenneté », « autonomie », « devenir adulte ».
- Des **enquêtes** ont également été réalisées (résultats en annexe) dans le but de recueillir les attentes des jeunes et familles en vue d'améliorer l'offre de service.
- L'ensemble des travaux s'est déroulé sur le site de l'IMED, durant l'année 2023.

Conformément aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé, **la participation et l'expression de tous les acteurs de l'établissement** ont été recherchées.

Un comité de suivi du plan d'actions du projet d'établissement sera mis en place, il sera chargé de s'assurer de la réalisation des actions et des objectifs d'évolution. Ce comité sera composé des 4 P, il se réunira tous les 3 mois. Un compte-rendu de l'avancée des actions sera réalisé à chaque séance et transmis aux 4 P, il fera l'objet d'échanges dans les différentes instances de l'IMED tels que le CVS, les réunions d'équipes ...

Une synthèse du projet d'établissement sera disponible, elle sera traduite en Facile A Lire et A Comprendre (FALC) avec des QR codes afin de rendre ce document accessible. Cette synthèse sera transmise aux personnes accompagnées, aux différents acteurs, aux professionnels et aux partenaires internes et externes.

1^{ère} Partie : IDENTITÉ ET VALEURS

1. L'UNAPEI DE DUNKERQUE

1.1 Éléments d'histoire et du projet associatif

Une association parentale

L'association des Papillons Blancs de Dunkerque est une association parentale loi 1901 affiliée à l'Unapei. Elle a été créée le 13 septembre 1961. **Monsieur Bernard WERQUIN est le président de l'Association et Monsieur Yannick MORTAIN, le Directeur Général.**



L'Association de Parents « Les Papillons Blancs de Dunkerque » est une Association de loi 1901, créée en 1961 par un groupe de parents confrontés aux troubles du développement intellectuel de leurs enfants. Celle-ci représente et défend les intérêts des personnes en situation de handicap. Elle apporte également aide et soutien aux proches aidants. Tous les membres de l'Association ont pour objectif d'améliorer la qualité de vie des personnes qu'elle accompagne. Pour ce faire, l'association a dû créer des structures adaptées lorsque le milieu « ordinaire » ne peut y répondre. Ces établissements créés, elle en assure le fonctionnement et la gestion.

Le Projet Associatif 2018 affirme les valeurs, les finalités, les grandes orientations et les missions que se donne l'Association. Les grandes lignes d'actions définies dans ce Projet Associatif sont définies et mises en œuvre notamment dans le cadre des projets d'Établissements et de Services. Le Projet Associatif 2024-2029 est en cours de réécriture.

Notre Association étudie, prépare et met en œuvre les projets de ses établissements et Services sur 4 secteurs : secteur enfance, secteur travail adapté, secteur habitat/vie sociale /service vie et services aux personnes. Ainsi, les quelques chiffres ci-après indiquent l'importance de l'Association des Papillons Blancs de Dunkerque et sa région (du Littoral à la Flandre intérieure).

1400

Personnes accompagnées

205

Adhérents

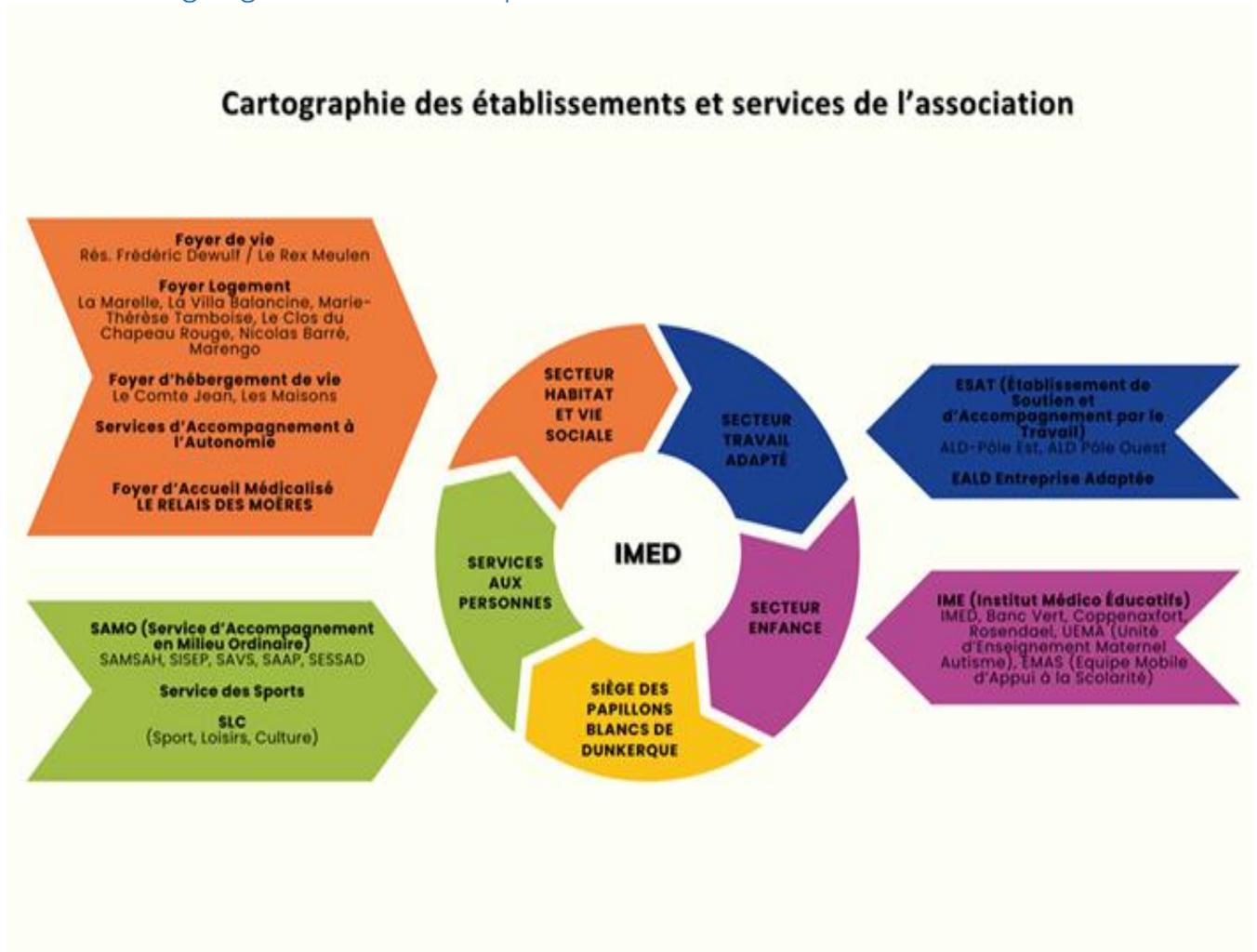
30

Établissements et services

807

Professionnels

1.2 Organigramme associatif par secteur



Ces établissements et services, organisés en secteur, offrent les possibilités aux personnes accompagnées d'accéder à des réponses en lien avec leurs attentes et leurs projets. Cette offre est complétée avec les interventions des partenaires des secteurs public et privé notamment la santé mentale, somatique, mais également la culture, les loisirs, le sport, etc... Tout ceci, dans le cadre d'un projet individuel et/ou collectif. Chaque personne accompagnée peut choisir le parcours qui semble adapté à ses attentes, à ses besoins, à ses droits.

1.3 Les enjeux du secteur enfance

Sur le territoire, les associations réfléchissent de manière collégiale, lors de création de service ou dispositif. Elles cherchent à répondre aux besoins du territoire de manière complémentaire, comme pour les réponses aux Appels à Projet.

L'un des enjeux du secteur concerne **la fluidité des parcours** des personnes dans les différents établissements. Un travail sur les listes d'attente entre les équipes permet de faciliter la fluidité des parcours. Cependant le chevauchement des agréments entre les secteurs enfance et adolescent (12-14 ans) peut également être source de tension dans le fonctionnement de l'établissement et l'organisation des accompagnements. Les départs tardifs d'un établissement et les entrées tardives dans un autre, peuvent impacter les apprentissages. (Voir schéma sur les âges à l'admission p20).

L'autre enjeu concerne **les situations problématiques et spécifiques** :

- Les jeunes faisant l'objet d'une mesure ASE et qui, à 18 ans se retrouvent sans solution d'hébergement. Ces jeunes se retrouvent en situation précaire, ce qui les fragilise et les expose à des risques de rupture de parcours en termes d'hébergement. Ces jeunes en difficulté se trouvent dans des situations de désocialisation, et en manque de repère.
- Les jeunes en difficultés scolaires qui sont orientés en IME par manque d'adaptation pédagogique pour ce public.
- Ces problématiques impactent la réalisation des projets des personnes et la qualité de vie : le manque d'hébergement les week-ends qui génère chez les personnes, des conduites à risques, des situations de rupture notamment en termes de soin.

Ces problématiques, nécessitent que les acteurs internes associatifs et ceux du territoire travaillent ensemble dans l'objectif de proposer des réponses co- portées et partagées.

1.4 Les enjeux plus spécifiques à l'IMED

L'accueil de jeunes de l'Education Nationale (à partir de 16 ans, généralement à la fin du cursus collège) qui arrivent en situation d'urgence, sans préparation et qui mettent en tension aussi bien les jeunes eux-mêmes, les familles et les équipes. Un travail est réalisé en lien ou en parallèle avec les familles qui n'ont pas une connaissance du secteur médicosocial (ou très peu).

Afin de mieux connaître les différents environnements, de faciliter les transitions et la continuité des accompagnements, un travail de partenariat entre les équipes des différents établissements, en lien avec les familles, est indispensable.

L'insertion professionnelle qui nécessite de sortir de la logique de parcours et de l'effet « filière » (52% des jeunes s'orientent vers un emploi en milieu protégé ESAT).

La diversité des problématiques des jeunes nécessite de proposer des réponses plus adaptées à leurs besoins, des solutions souples et des accompagnements personnalisés.

L'objectif de l'accompagnement proposé à l'IMED est d'outiller suffisamment les jeunes afin qu'ils évoluent et s'engagent dans une vie d'adulte la plus autonome possible. (Auto-détermination).

2. Présentation de l'IMED

2.1 Genèse et histoire de l'IMED

L'histoire de l'IMED commence en 1967 avec la création d'un Institut Médico Professionnel (IMPRO). A l'origine, l'établissement accueillait essentiellement en semi – internat. 60 garçons de 14 à 18 ans étaient alors accueillis.

En mai 1982, la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale du Nord (DDASS) valide une extension de places, portant la capacité d'accueil de 96 à 110 places dont 36 en internat de semaine et 74 places en semi-internat.

En mars 1993, un arrêté d'extension d'agrément rendu par la Préfecture de la Région Nord Pas de Calais vient clarifier l'existant dans le cadre de la nouvelle annexe XXIV parue au décret N°89-798 du 27 octobre 1989 (110 places pour adolescents et adultes des 2 sexes, âgés de 12 à 20 ans, déficients intellectuels).

L'arrêté d'autorisation délivrée par l'ARS en 2017, et courant jusqu'en 2032 indique que la capacité d'accueil actuelle de l'IMED est de 110 places organisées comme suit :

- 36 places d'internat
- 74 places en semi-internat.

2.2 Situation géographique, environnement

L'IMED est situé, à mi-parcours, dans une zone d'activités, un quartier résidentiel et d'habitations collectifs, et les autoroutes A16 et A25. L'IMED et la zone d'activité sont traversés par une voie ferrée.

L'IMED est situé dans l'agglomération de Dunkerque, cette situation facilite l'accès par le réseau routier, à 7 kilomètres de la gare de Dunkerque et à 5 km du Centre Hospitalier Alexandra LEPEVE.

Une signalétique extérieure permet de repérer l'établissement depuis le Centre de la Ville de Petite Synthe. Le positionnement de l'IMED facilite l'accès au siège de l'Association et aux autres établissements et services situés sur le territoire dunkerquois.

La gratuité du réseau de bus sur le territoire est une aide et un soutien appréciables.



le 1^{er} bâtiment administratif (l'accueil et le cycle 1)

le 4^{ème} (cycle 3)



le 3^{ème} ateliers

le 2^{ème} les unités éducatives et scolaires (cycle 2)

le 5^{ème} (l'internat)

Sur un parc verdoyant de 37000 m2 environ, l'IMED est constitué de cinq entités :

- Un 1^{er} bâtiment administratif comprenant l'accueil, des bureaux, des espaces de travail et d'accompagnement des jeunes, un gymnase, une salle de sport une salle du personnel, 2 salles d'informatique pour les jeunes et les professionnels, 2 espaces de restauration, une cuisine centrale et le Cycle 1.
- Un 2^{ème} bâtiment abritant des locaux éducatifs (Cycle 2) et scolaires, un restaurant pédagogique...
- Un 3^{ème} bâtiment dédié aux ateliers d'apprentissage et de pré -professionnalisation,
- Un 4^{ème} bâtiment abritant le 3^{ème} cycle, l'hébergement, des bureaux et une salle de réunion, CFAS, SAIP, une classe scolaire, une salle apprentissage à la conduite
- Un 5^{ème} bâtiment dédié à l'hébergement,
- Autour de ces bâtiments se trouvent un enclos pour chevaux, un terrain de foot, un terrain de basket et de tennis ainsi que 2 serres dédiées à la floriculture.

L'IMED fonctionne du lundi au vendredi, l'accueil est ouvert de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

2ième Partie : MISSIONS, BESOINS ET ATTENTES

1-Les missions légales et réglementaires de l'établissement

L'IMED a pour **mission**, d'apporter à l'adolescent et au jeune adulte un accompagnement personnalisé afin de développer son autodétermination et sa participation sociale.

L'IMED propose un accompagnement associant la famille, l'équipe pluridisciplinaire, l'équipe pédagogique, les acteurs de la santé, de l'apprentissage, de la formation et de l'emploi.

1.1 Missions de l'IMED

En référence aux textes de références et réglementaires, l'IMED est un établissement médico-social au sens de l'Art.312-1 de Code de l'Action Sociale des Familles, 2°alinéa 6 :

« Sont des établissements et services sociaux et médico-sociaux, au sens du présent code, les établissements et les services [...] énumérés ci-après : [...] 2° Les établissements ou services d'enseignement qui assurent, à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation ».

L'article D312-12 du CASF définit les « établissements accueillant des enfants ou adolescents présentant des déficiences intellectuelles ».

Cet article précise : « L'accompagnement mis en place au sein de l'établissement ou du service tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants ou des adolescents accueillis.

Il a également pour objectif d'assurer leur insertion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle. [...] Les missions de l'établissement ou du service comprennent :

- 1° L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent ;*
- 2° Les soins et les rééducations ;*
- 3° La surveillance médicale régulière, générale ainsi que de la déficience et des situations de handicap ;*
- 4° L'établissement d'un projet individualisé d'accompagnement prévoyant :*
 - a) L'enseignement et le soutien permettant à chaque enfant de réaliser, dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les apprentissages nécessaires ;*
 - b) Des actions tendant à développer la personnalité de l'enfant ou de l'adolescent et à faciliter la communication et la socialisation. »*

L'IMED s'inscrit dans cette dynamique qui fonde et guide l'action des professionnels auprès des personnes accompagnées et de leur entourage.

1.2 Les repères fondamentaux (lois et Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP))

- La définition des missions des Instituts Médico - Educatifs énoncée dans le Code de l'Action Sociale et des Familles trouve ses sources à travers **des lois fondamentales** qui posent un cadre et des orientations majeures dans les secteurs social et médicosocial :

Les lois du 30 juin 1975 (534, 535) : droits fondamentaux : intégration scolaire et sociale, garantie minimum de ressources (prestations), travail.

La loi du 2 janvier 2002 : rénovation sociale et médico-sociale : Garantie de droits : Place prépondérante pour les usagers, promotion des droits, **citoyenneté, autonomie à travers des outils d'expression et de participation** : Projet Personnalisé, CVS, contrat de séjour, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, projet d'établissement.

Loi du 11 février 2005 : loi pour l'égalité des chances, participation et citoyenneté des personnes : accessibilité, scolarité, emploi, compensation du handicap, création des MDPH.

- **D'autres lois** régissent également l'accompagnement des jeunes et jeunes adultes en situation de handicap :

Loi du 5 mars 2007 : Réforme de la protection de l'enfance

Loi du 7 février 2022 : protection juridique des majeurs, renforcer la prévention, améliorer le dispositif d'alerte et de signalement, diversifier les modes d'intervention auprès des enfants et de leurs familles.

D'autres textes définissent des orientations favorisant l'action sociale et médicosociale, ces orientations ont un lien direct avec l'accompagnement proposé par l'IMED.

- L'accompagnement s'appuie également sur les **Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP)** de La Haute Autorité de Santé (HAS) dont voici les principales :
- "L'accompagnement vers et dans l'habitat par les professionnels des ESSMS Volet 1 – Socle transversal" janv. 2024
- « L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (TDI) - Volet 1 » sept. 2022
- « Accompagner la scolarité et contribuer à l'inclusion scolaire » sept. 2021
- "Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap" mars 2018
- "L'accompagnement des enfants ayant des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation" déc. 2017

- "Qualité de vie : handicap, les problèmes somatiques et les phénomènes douloureux" mai 2017
- Les espaces de calme-retrait et d'apaisement janv. 2017
- "Les « comportements-problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et adultes handicapés" juil. 2016
- « L'accompagnement à la santé de la personne handicapée » juil. 2013
- "Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement" janv. 2010

1.3 Le Schéma Régional de Santé des Hauts-de-France et le Schéma Départemental des Solidarités Humaines

- Les orientations définies par le **Projet Régional de Santé** (PRS 2018-2028) des Hauts-de-France légitiment l'action de tous les acteurs de santé et de solidarité de la région. Ces orientations ont pour finalité d'améliorer l'état de santé de la population et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

L'offre de service de l'IMED répond principalement à l'orientation suivante :

« Promouvoir un environnement favorable à la santé et agir sur les comportements dès le plus jeune âge :

- **Promouvoir la santé des jeunes** (pouvoir aller à l'école, être accompagné à l'école, être accompagné dans ses apprentissages, apprendre à faire les choses seul...).
- **Promouvoir des comportements favorables à la santé** (savoir prendre soin de soi, se préparer à travailler, être conseillé dans son projet professionnel, se préparer à avoir un logement, découvrir le sport et des activités de loisirs...).

Cette orientation qui concerne plusieurs axes, est déclinée dans le cadre d'accompagnements individuels et /ou collectifs des jeunes en lien avec les projets personnalisés. Ces accompagnements sous forme d'ateliers, réunions d'informations, échanges et retours d'expériences, favorisent l'accès aux dispositifs de droit commun, l'autonomie et l'autodétermination des personnes.

- **Le Schéma départemental unique des solidarités humaines** est élaboré par le département du Nord. C'est une programmation pour cinq ans, qui guide ses actions de solidarité en matière d'aide à l'enfance et à la famille, de lutte contre l'exclusion et la pauvreté, d'insertion sociale et professionnelle, d'aide aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées, et de façon transversale, en matière d'habitat, de culture, de sport, de formation et d'emploi. Ces actions s'appuient sur une analyse des besoins populationnels, du contexte socioéconomique et sur les orientations stratégiques régionales.

Au vu de ces orientations, les actions de l'Institut Médico Educatif de Dunkerque s'inscrivent pleinement dans les axes suivants :

- **Agir autrement avec les personnes en prenant appui sur les compétences et responsabilités de chacun** (valoriser les compétences de la personne et mobiliser l'environnement social et

familial, mieux prendre en compte la parole de la personne accompagnée et de ses proches, soutenir les professionnels dans leur démarche de bienveillance).

- **Mobiliser les ressources des territoires dans leur diversité, réduire les inégalités de ressources territoriales dans une perspective inclusive** (faciliter l'accès aux droits et améliorer l'information des personnes, connaître et mobiliser les ressources des territoires pour les adapter aux besoins individuels et collectifs des personnes...).
- **Privilégier la vie à domicile ou au sein de son environnement familial et social** (faire du logement et de l'habitat des leviers pour l'autonomie des personnes...).
- **Personnaliser l'intervention et faciliter les logiques de parcours** (développer une politique de prévention à tous les âges de la vie, favoriser la continuité des parcours et éviter les ruptures pour sécuriser les trajectoires de vie)
- **Transformer l'offre de service et renforcer son accessibilité**

Ces orientations qui concernent les personnes accompagnées et les familles en termes de besoins et d'attentes, guident l'accompagnement des personnes ainsi que l'intervention des professionnels dans le cadre de leurs missions. Ces deux schémas orientent les conclusions des Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

2- LE PUBLIC ACCOMPAGNE

L'IMED accompagne des jeunes âgés de 12 à 20 ans en situation de handicap qui sont orientés par la CDAPH. Les profils sont multiples et évolutifs.

Pour une grande majorité, les personnes accueillies à l'IMED présentent des Troubles du Développement Intellectuel qui se caractérisent par des troubles cognitifs et des limitations des comportements adaptatifs nécessitant des accompagnements éducatifs, pédagogiques, thérapeutiques et préprofessionnels adaptés.

Les Troubles du Développement Intellectuel peuvent être associés à :

- Des troubles du spectre de l'Autisme,
- Des troubles de l'attention,
- Des troubles des fonctions exécutives,
- Des troubles du langage,
- Des troubles de l'attachement,
- Des troubles de la personnalité et du comportement...

Lorsqu'on analyse les données des enquêtes ANAP de 2019 à 2023, nous pouvons constater que la population présente à l'IMED se diversifie. Ce qui nous oblige à adapter nos propositions, à créer de nouveaux modes d'accompagnement afin de nous ajuster aux besoins des personnes.

Dans 47% des situations, une étiologie médicale des troubles est connue. Les progrès de la médecine nous permettent, en accord avec les familles, de nous rapprocher des neuropédiatres ou des généticiens.

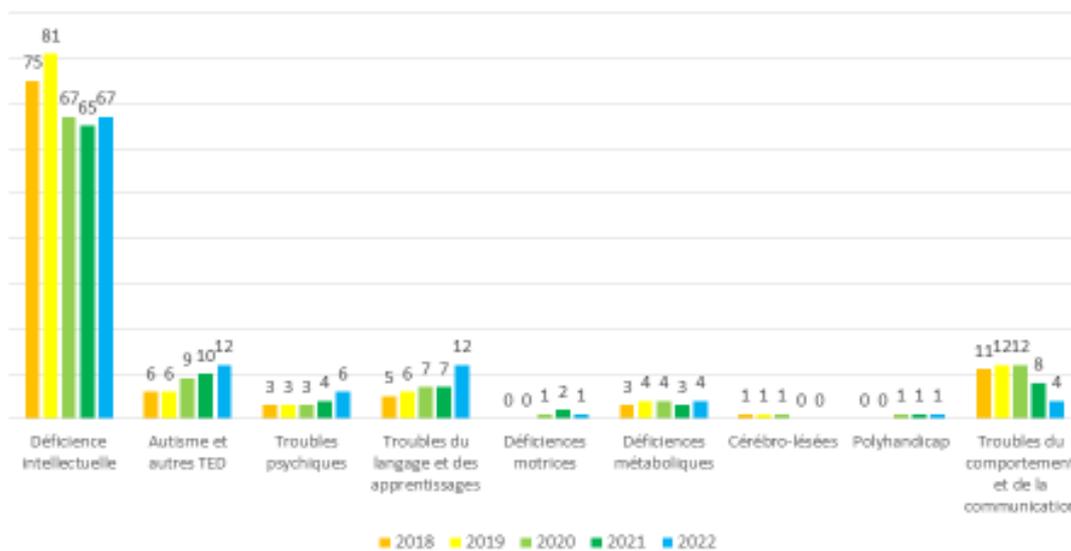
Nous faisons également le constat que l'étiologie des troubles est souvent multifactorielle, ce qui nous amène à travailler avec des familles et les partenaires de l'aide sociale à l'enfance.

De plus, l'adolescence et le passage à l'âge adulte sont des périodes de remaniement à la fois physique et psychique qu'il nous faut accompagner dans ses multiples facettes.

2.1 Les pathologies des personnes accompagnées

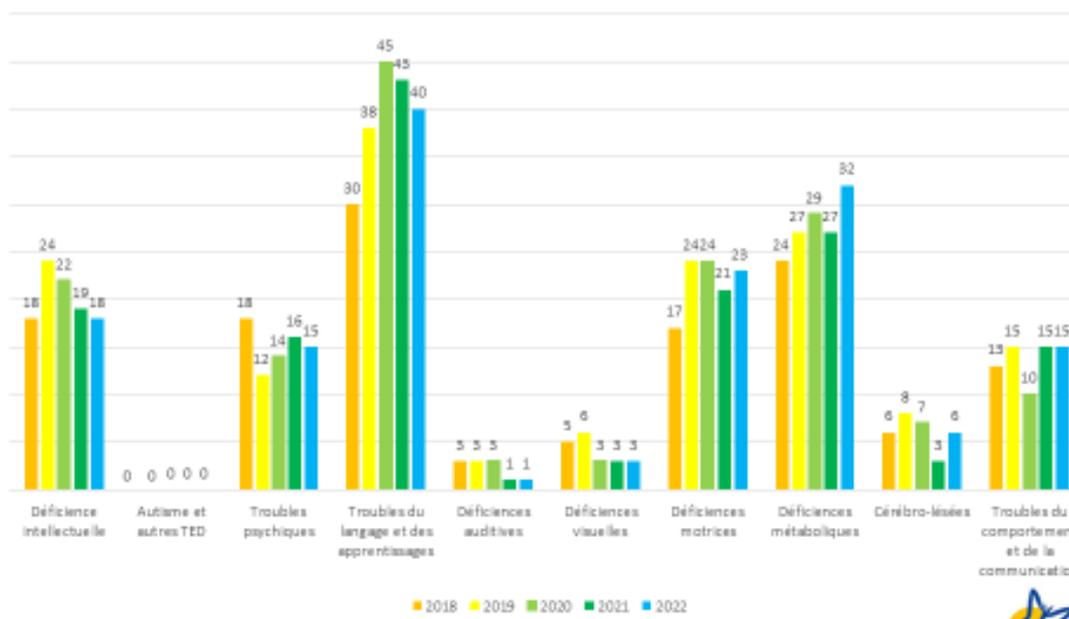
Ces données issues des indicateurs de l'ANAP donnent un aperçu global du public accompagné de 2018 à 2022. On retrouve quasiment la même configuration en 2023 (voir annexe).

Tableau des déficiences, à titre principal.



Sur 5 années, on observe une augmentation des **troubles spécifiques** : TSA, troubles du langage et des apprentissages, troubles psychiques. On note également que les jeunes ne présentent **pas tous de « déficience intellectuelle »** à titre principal : 67 jeunes sur 110 en 2022.

Tableau des déficiences associées

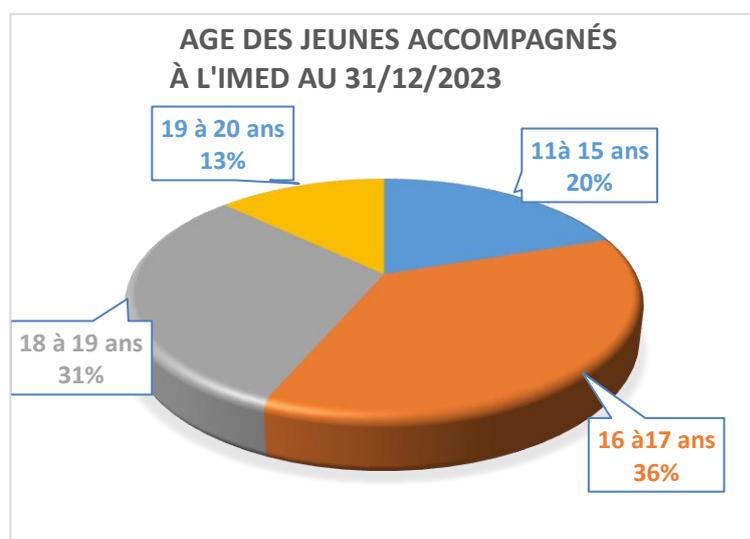


Les troubles du langage et des apprentissages sont prédominants. Ce constat concerne essentiellement des jeunes en provenance de l'éducation nationale. L'inclusion de ces jeunes et l'application des principes de **l'école pour tous** semblent remises en cause.

Ces principes sont issus de la loi relative à l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005 : l'accessibilité (accès à tout pour tous) et la compensation (mesures individuelles rétablissant l'égalité des droits et des chances).

2.2 L'âge des jeunes accompagnés

Les données des schémas ci-dessous sont issues d'une extraction d'Imago¹ en décembre 2023.

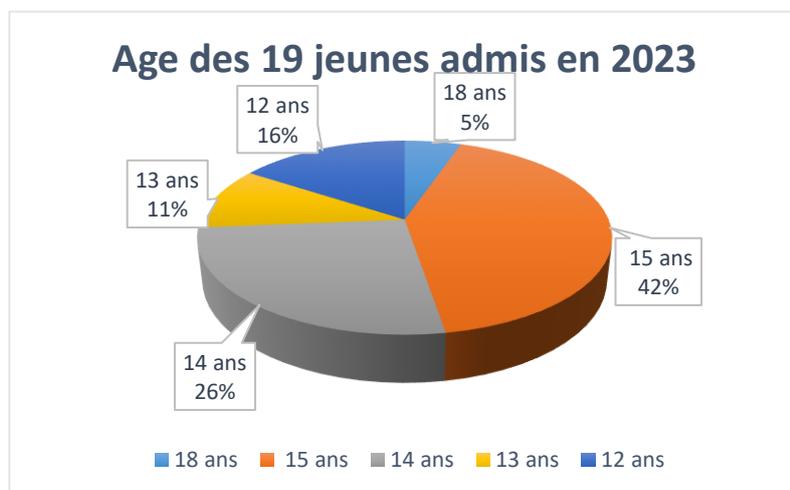


Sur 102 jeunes accompagnés en 2023 :

- **38** sont âgés de 16 à 17 ans, ils représentent la tranche d'âge prédominante à l'IMED, ces jeunes sont accompagnés au deuxième cycle.
- **31** jeunes sont âgés de 18 à 19 ans,
- **13** jeunes sont âgés de 19 à 20 ans, ils sont accompagnés au 3^{ème} cycle dans le cadre de la préparation à la sortie.
- **20** jeunes ont entre 11 à 15 ans, ils sont accueillis au premier cycle.

¹ IMAGO est le logiciel de gestion des données du dossier unique des personnes utilisé dans l'Association

Sur les jeunes accompagnés en 2023, **44% sont majeurs**. Devant ces constats, les professionnels doivent veiller à apporter les outils nécessaires et indispensables à une vie d'adulte autonome.



19 jeunes ont été admis en 2023, près de la moitié ont **15 ans et plus** à leur entrée à l'IMED.

Ces adolescents et jeunes adultes en phase de transition, font face à des changements multiples : nouvel environnement, nouvelles habitudes, nouveaux ateliers, nouveaux groupes, nouveaux rythmes, nouvelles équipes, etc, autant de changements qui peuvent impacter leurs parcours, et qui nécessitent des capacités exceptionnelles.

L'agrément de l'établissement indique l'accompagnement de jeunes âgés de 12 ans à 20 ans. Cet agrément permet aux jeunes d'accéder dès 12 ans, à un panel de propositions, de manière progressive, afin qu'ils puissent découvrir les ateliers, expérimenter leurs capacités et leurs compétences et faciliter l'orientation vers un métier (ou une orientation sur l'extérieur). Cela s'opère au niveau de 3 cycles définis en fonction de l'âge des jeunes. Lorsqu'ils arrivent à 15 ans ils sont accueillis directement au cycle 2 sans passer le cycle 1 (les bases ne sont donc pas travaillées).

De même, sur le plan de la **scolarité**, selon l'âge et la situation, les jeunes sont accompagnés dans un processus de préparation de CFG ou de **formation professionnelle**.

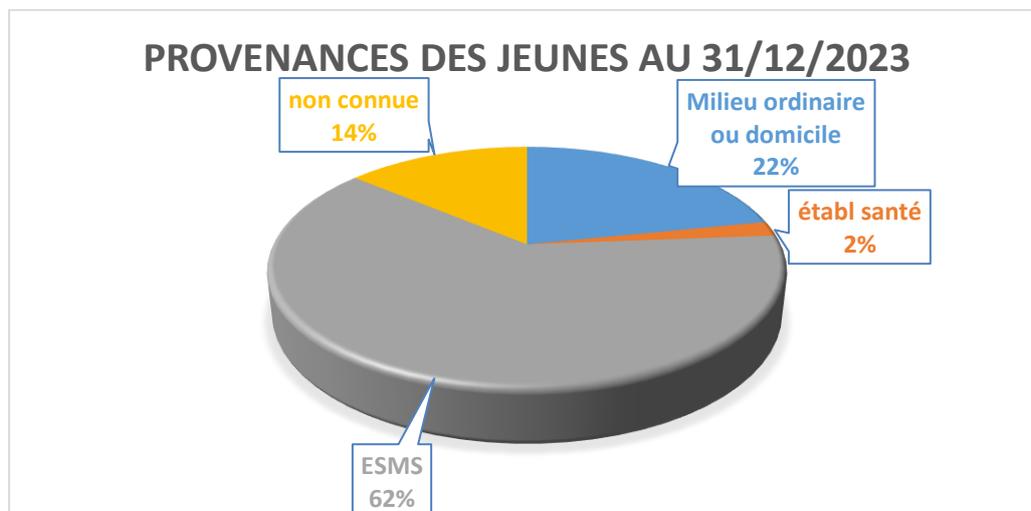
L'âge d'entrée à l'IMED est un indicateur important : plus l'admission se fait tôt, plus le temps des expérimentations est important et ouvre davantage de possibilités. La fluidité et le choix de parcours se font alors, sans difficulté majeure.

Certains jeunes, accompagnés sur une durée plus courte peuvent être stressés à l'idée de quitter l'établissement à 20 ans alors que le projet de vie n'est pas bien ficelé. Ces jeunes s'orientent vers les ESAT, certains sollicitent la poursuite de leur accompagnement au titre de l'Amendement Creton.

Ces situations nécessitent un travail en amont avec les équipes des établissements de provenance des jeunes. Selon les situations, un temps d'accompagnement plus long peut permettre d'affiner les objectifs d'accompagnement et d'optimiser ainsi les chances de réaliser un projet de leur choix.

2.3 Provenances et orientations des jeunes

2.3.1 Les provenances



Globalement, les jeunes sont orientés vers L'IMED par les **IME de la petite enfance** dans le cadre de la continuité des parcours (62%), d'autres sont orientées par **l'éducation nationale**, (22%) souvent à la demande des familles.

Les personnes accompagnées résident dans le Dunkerquois, elles sont orientées par la Commission Départementale de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Certaines demandes peuvent être transmises par les familles, les services sociaux du département ainsi que les mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

Quelques personnes, à la marge, proviennent des villes hors territoire.

Provenance des jeunes à partir des demandes d'admission et de la liste d'attente issues d'IMAGO mars 2024 :

Provenance	Nombre
IME de Rosendael	10
IME du Banc Vert	3
Education Nationale/milieu ordinaire	8
SESSAD	6

La majorité de ces jeunes sont orientés par l'IME de Rosendael (10) et les établissements de l'Education Nationale (8).

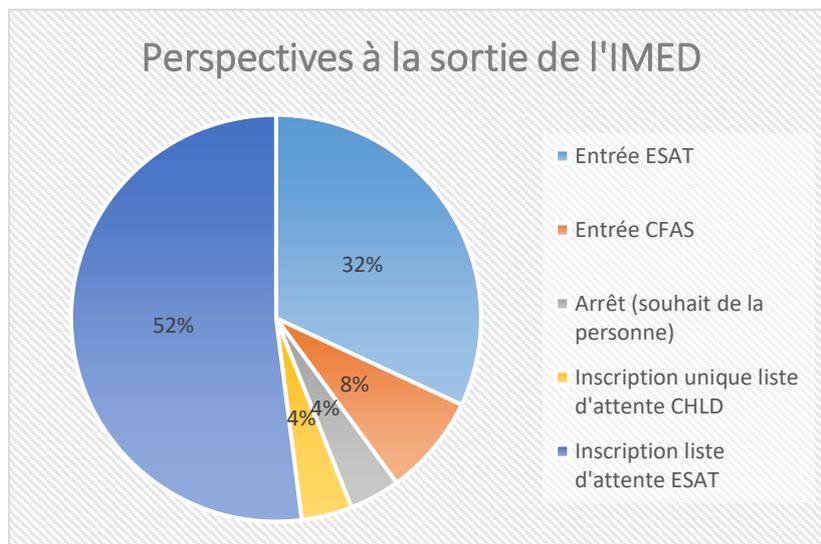
- Les 8 jeunes provenant de l'Education Nationale, scolarisés en Ulis ou non, arrivent souvent en situation d'urgence à des âges allant de 14 à 16 ans. On peut ajouter les 6 jeunes orientés par le SESSAD qui sont également scolarisés en milieu ordinaire. Ce qui fait 14 jeunes, la majorité.

Certaines familles, ont besoin de cheminer : s’adresser à un établissement spécialisé renvoie à une acceptation du handicap, ce qui n’est pas évident pour ces familles. A cette difficulté vient s’ajouter la non-connaissance de l’environnement médico-social, encore moins celui de l’éducation spécialisée et des prestations proposées. Le maintien en milieu ordinaire paraît comme une évidence, ainsi, l’arrivée tardive dans un établissement spécialisé peut engendrer chez certains jeunes des difficultés d’adaptation au moment d’intégrer l’IMED.

Les parcours sont différents selon la provenance, les jeunes nécessitent un accompagnement personnalisé selon la situation.

Les jeunes proviennent en majorité des villes de Dunkerque – Rosendael /Saint Pol /Mer : 29
 Grande-Synthe : 10 - Coudekerque-Branche : 7 – Gravelines/Grand Fort Philippe : 6
 Wormhout : 4 / Bray-Dunes : 4 / Ghyvelde : 3 / Cappelle-la-Grande : 3.
 Le reste des jeunes proviennent des villes excentrées dont la plus éloignée est MERVILLE.

2.3.2 Les orientations



Source : 2023 ANAP

Avec ce tableau, on remarque que :

- 52% des jeunes sont en attente d’une place en ESAT
- 32% accèdent à un ESAT,
- 8% entrent au CFAS,
- 4% sont en attente d’un logement.

Remarques et perspectives : Nous constatons à travers ces données, un effet filière de l’IMED vers l’ESAT qui interroge et demande à faire évoluer nos accompagnements.

Plus de 20% de jeunes ne présentent pas de trouble du développement intellectuel.

Ces situations provenant de l’Education Nationale s’expliquent souvent par l’expression d’un mal-être. Ces jeunes adolescents en phase de développement et de transition se trouvent « parachutés » dans un ESMS. Ces jeunes à la marge, que l’Education Nationale ne peut plus scolariser, arrivent dans un établissement médicosocial au sein duquel, s’ils trouvent des réponses et outils en termes d’apprentissages et de règles de vie, accompagnements et suivis médical et paramédical, développent des aptitudes et des compétences affirmées notamment en termes de choix de stage, de métiers. Les centres d’intérêt sont différents, ce qui nécessite des recherches et une orientation (offre interne à renouveler ou à développer, recherche de solution orientée vers le milieu ordinaire, etc).

Certains jeunes présentent des troubles spécifiques associés à un TDI (TSA, troubles du langage...). Ces situations nécessitent des professionnels formés et des adaptations particulières.

De même, la présence de troubles psychiques chez certains jeunes requière un recours à des partenariats avec le secteur de la santé mentale.

Les problématiques de santé identifiées ci-dessus (métabolique, viscéral, nutritionnel, épilepsie...) nécessitent également le développement de l'accès aux soins d'autant plus que certains jeunes n'ont pas de médecin traitant identifié. Une réflexion avec des acteurs disposant d'une expertise permettrait la mise en place d'actions en faveur des jeunes et leur entourage.

Au vu de l'évolution du public, des formations en direction des professionnels, apporteront des outils et un soutien indéniable dans la réalisation de leurs missions.

L'évolution du public nécessite que les équipes s'inscrivent dans une évolution des pratiques, de l'adaptation et de la souplesse en fonction des problématiques rencontrées.

2.4 Les attentes et besoins des jeunes accompagnés

Les attentes des personnes sont recueillies lors des entretiens d'admission et tout au long de l'accompagnement. Les besoins sont partagés avec les regards croisés des professionnels qui assurent l'accompagnement des jeunes au quotidien. Les réunions PP, les enquêtes de satisfaction sont également des occasions au cours desquelles les attentes et les besoins sont précisés.

Les jeunes accompagnés par l'IMED, de par leur âge, traversent des phases de transition.

L'adolescence est une période importante de changements sur plusieurs domaines : physique, corporel, la puberté, etc...et bouleversement psychique : affirmation de soi, interrogations sur l'avenir et le devenir, l'importance des liens avec les pairs, positionnement au sein de la famille et au sein d'un groupe. Ces bouleversements génèrent des conduites à risques, des doutes, et de troubles du comportement. Les interdits sont bravés, les limites n'existent pas ou du moins, elles sont remises en question en permanence... L'adolescence est une phase importante de construction de l'identité des jeunes, de leur individualité. Ces problématiques peuvent impacter, voire bouleverser le fonctionnement familial, de l'incompréhension peut en découler. Dans ces cas, les professionnels proposent une aide individuelle par des entretiens ou une orientation vers des dispositifs dédiés aux familles. Ces problématiques nécessitent un accompagnement spécifique alliant des regards croisés de plusieurs champs d'intervention. Les professionnels peuvent également solliciter l'expertise et le soutien auprès des partenaires externes dans l'objectif d'avoir des clefs de compréhension et d'accompagnement des situations qui ne peuvent être résolues uniquement à l'interne de l'établissement.

Acquérir un **statut d'adulte** est un objectif important de l'accompagnement qui se développe de manière collective et individuelle impliquant des acteurs internes et externes. Des échanges dans le cadre d'un accompagnement individuel (entretiens), Projet Personnalisé, ou collectif,

des actions de communication, de sensibilisation et de prévention permettent d'impliquer les personnes accompagnées, professionnels, familles et de travailler sur les droits et les devoirs des jeunes adultes. Plusieurs familles au sein de l'IMED se questionnent sur le devenir de leur enfant et sur leur place de parent.

Certains jeunes demandent le maintien de leur accompagnement au titre de l'amendement CRETON. Pour rappel, **l'amendement Creton**, mis en place dans le cadre de la loi du 13 janvier 1989, permet le maintien temporaire, dans l'attente d'une solution adaptée, de jeunes adultes de plus de 20 ans en situation de handicap, dans les établissements médico-sociaux pour enfants.

Les jeunes concernés par ces demandes, souhaitent être accompagnés dans la finalisation de leur Projet de Vie. Ils ont besoin davantage de temps et d'expérimentation pour préciser leur devenir. Les accepter nécessite de préparer davantage la sortie, de les préparer vers l'accès à un logement ou un emploi.

Remarques et perspectives : Une admission tardive à l'IMED (15- 18 ans), demande un cheminement rapide des familles en vue de l'entrée de leur enfant dans un établissement médicosocial.

D'une manière globale, les soutiens proposés dans le cadre d'un accompagnement classique prennent une dimension plus spécifique. Ceux-ci interviennent dans une période où le jeune chemine plus ou moins bien vers la vie d'adulte et doit faire l'objet d'un suivi plus régulier toujours dans une visée d'autodétermination. Les jeunes nécessitent plus de temps d'accompagnement afin d'explorer différentes pistes nécessaires à leurs projets : immersions en ESAT, stages, visites d'entreprises et partages d'expériences, participation à des forums, solutions d'hébergement, apprentissage de la vie autonome en appartement, formation, projet spécifique, etc. **Tout cela nécessite du temps afin de permettre des accompagnements souples et progressifs, pouvant aller jusqu'à l'âge de 25 ans.**

Les tables rondes organisées dans le cadre de la réécriture du projet d'établissement rendent compte des ressentis des jeunes sur ces sujets cruciaux, dont voici des extraits concernant **l'autonomie** et le **devenir adulte**

2.4.1 l'autonomie

Devenir autonome, c'est également le souci des parents qui souhaitent, comme l'explique un parent lors d'une table ronde, que son fils acquiert les capacités nécessaires pour devenir autonome :

« L'autonomie c'est capital, on ne sera pas toujours là, il faut savoir préparer sa journée et son avenir. Avoir assez de confiance en soi pour se dire qu'on peut et qu'on a le droit. L'autonomie c'est le marchepied qui leur permet d'accéder à des choses, ... Si mon fils

est autonome il pourra se débrouiller dans la vie. La communication est propre à chacun, parfois il faut faire preuve d'imagination. Chaque jeune est différent. La communication ne va jamais s'interrompre. Personne ne sait tout, il faut pouvoir trouver l'appui nécessaire. » **Paroles de parents**

Extraits d'échanges autour d'une table ronde :

« Mieux on connaît son environnement, mieux on connaît ses ressources ».

« Les jeunes doivent apprendre à repérer les professionnels en fonction de leurs demandes, leurs missions. Qu'est ce qui est de l'ordre du possible dans les personnes qu'on croise ? »

« Dans le projet personnalisé, il y a la case « qui puis je appeler en cas de problème ? ». Dans l'autonomie il y a une triangulation de communication. »

« L'autonomie ce n'est pas tout faire tout seul. Dans toute démarche d'autonomie, il faut avoir en tête qu'il y aura toujours un interlocuteur quelque part, pouvant apporter de l'aide. »

« On ne peut pas tout sécuriser, l'autonomie c'est aussi apprendre que tout le monde ne peut être gentil avec eux. »

« Les jeunes accueillis font preuve d'une grande tolérance. Certains adultes n'ont pas été mis en contact avec des personnes en situation de handicap. Les employeurs n'ont pas l'habitude d'y être confronté, parfois ils ont peur de mal faire. »

« Il y a des pré requis qui sont travaillés au sein de l'IMED ainsi que les savoirs faire, et les savoirs être. C'est la clef pour réussir au sein du secteur adulte, pour ne pas se retrouver isolé. »



L'AUTONOMIE ?



2.4.2 «Devenir adulte» c'est aussi être acteur de sa vie, exprimer ses choix

Devenir adulte est un sujet qui est abordé par les jeunes notamment ceux accompagnés au 3^{ème} cycle, qui se rapprochent de la sortie. Ce sujet fait l'objet d'échanges au plan individuel et collectif. La ré-écriture du projet d'établissement est une opportunité de l'aborder dans une dimension de partage à travers une table ronde qui a réuni les parties prenantes.

Des jeunes se sont exprimés sur cette question qui les concerne, et ont fait part de leurs avis :

DEVENIR ADULTE ?

Lily May

J'ai 20 ans. Devenir adulte, c'est être autonome dans la vie quotidienne. Savoir payer son logement, l'eau, l'électricité, le gaz, faire ses courses tout seul. Savoir gérer les factures, les papiers administratifs, l'argent, travailler dans une entreprise. Savoir se déplacer en autonomie. J'ai fait 2 stages. J'ai aussi besoin de gérer ma santé. Aller chez le médecin tout seul, se rendre à la pharmacie. Il y a parfois des freins. J'ai demandé l'amendement Creton, je n'étais pas prête de quitter l'IMED. Ça fait peur, j'ai besoin de temps pour faire confiance aux autres

Théo

Gérer son budget. Gérer ses papiers. Commencer à avoir un toit. Comment gérer les impôts. Comment prendre un rendez-vous à la mairie. Aller chez le médecin pour les papiers et s'organiser pour prendre rendez-vous. Apprendre à arriver à l'heure au boulot. Apprendre le permis A, B, M. J'ai fait 2 stages, apprendre à faire des stages en institut et dans les ESAT, et dans les entreprises.

Camille

Pour moi, c'est important de gérer mes comptes. L'argent, gérer mes papiers. C'est important de préparer un projet professionnel. Moi je ne me sens pas trop adulte.

Bryan

Devenir adulte, c'est pouvoir voter, être responsable de soi. Savoir s'occuper de soi, savoir être un peu autonome. Savoir prendre ses rendez-vous, prendre des décisions.

Remarques et constats : Ces jeunes qui s'expriment sur « l'autonomie », et « devenir adulte » abordent ces questions selon leurs situations, leurs parcours. Comme tout adolescent, ils sont pressés d'avoir plus de liberté et d'autonomie, et en même temps cela peut leur faire peur. Les familles sont également soucieuses de « l'après IMED ».

Ces données, confirmées par une enquête réalisée en interne par une stagiaire psychologue, met en avant les préoccupations des jeunes : l'insertion professionnelle, l'autonomie de gestion, identifiée lors des échanges des tables rondes sur la question de l'autonomie. L'accompagnement à l'IMED doit cibler davantage la préparation à ce statut d'adulte :

- L'autonomie dans la vie quotidienne
- L'insertion professionnelle
- L'accès aux dispositifs de loisirs, culture, sports
- La participation citoyenne

3ième Partie : L'OFFRE DE SERVICE DE L'IMED

1. Les services proposés par l'IMED



1.1 L'accompagnement éducatif et son organisation

1.1.1 L'organisation

L'accompagnement s'organise à travers 3 cycles définis en fonction de l'âge et de ses objectifs. L'accompagnement éducatif se décline sous forme d'activités en groupe intitulé « Vie de groupe ». Les activités proposées sont adaptées, encadrées en fonction des âges, des projets personnalisés, elles sont évaluées et réajustées à partir de l'analyse partagée des besoins lors des réunions PP, les enquêtes de satisfaction réalisées au courant de l'année. Ces groupes sont identifiés par tranche d'âge et par cycle.

Les objectifs de ces trois cycles sont définis ci-après :

Cycle 1 : accueil de jeunes de 12 -15 ans

2 premières années d'**adaptations** : découverte de nouveaux espaces, nouveaux adultes envers qui faire confiance, **nouvelles règles, expérience de séparation avec une admission conjointe** au sein l'internat de semaine.

Démarche d'accompagnement **personnalisée, individualisée et collective**. **Epanouissement de la personnalité et affirmation de l'identité.**

Atelier découverte et initiation : découverte des supports techniques que le jeune approfondira en 2^{ème} année. **Autonomie de déplacement**, axe important travaillé de façon hebdomadaire : déplacement à pied, vélo, en bus de ville et même en train. **Espace d'accueil** de jeunes pour des **stages de « pré admission »** Les temps de **vie de groupe** sont des temps du **vivre ensemble**, d'acquisition des **habilités sociales**, de construction et d'appropriation de l'emploi du temps par le jeune.

Cycle 2 : Jeunes de 15 à 18 ans

3 à 4 années de **développement de l'autonomie** et à **l'émergence de compétences** des adolescents accompagnés au sein des 4 « Vie de Groupe » et de 7 à 8 ateliers.

Accueil de 2 jours et demi en Vie de Groupe et 2 jours et demi en atelier. La scolarité maintenue jusqu'à 16 ans révolus. Intégration en Classe de Pré- Apprentissage. Certains jeunes intègrent des dispositifs hors les murs, de type ID Formation afin d'évaluer les connaissances et compétences et ainsi affiner les perspectives d'orientation.

Activités dites « décloisonnées » pour permettre aux jeunes des différentes Vies de Groupe de s'inscrire indépendamment de leur unité d'accueil respective dans une activité de **créativité ou d'expression artistique** afin de développer des centres d'intérêt. **Interactions avec les pairs** et d'autres professionnels dans et hors les murs.

Mises en situation professionnelles, stages, en interne, en **milieu protégé ou ordinaire**, pour se familiariser avec le monde du travail et **préparer l'entrée au cycle 3.**

Cycle 3 : Jeunes de 18 à 20 ans

Dernière étape du parcours à l'IMED : vivre pleinement l'inclusion

Préparation à la sortie de l'IMED : Accompagnement sur site et hors les murs

Renforcement des compétences acquises au dernier cycle

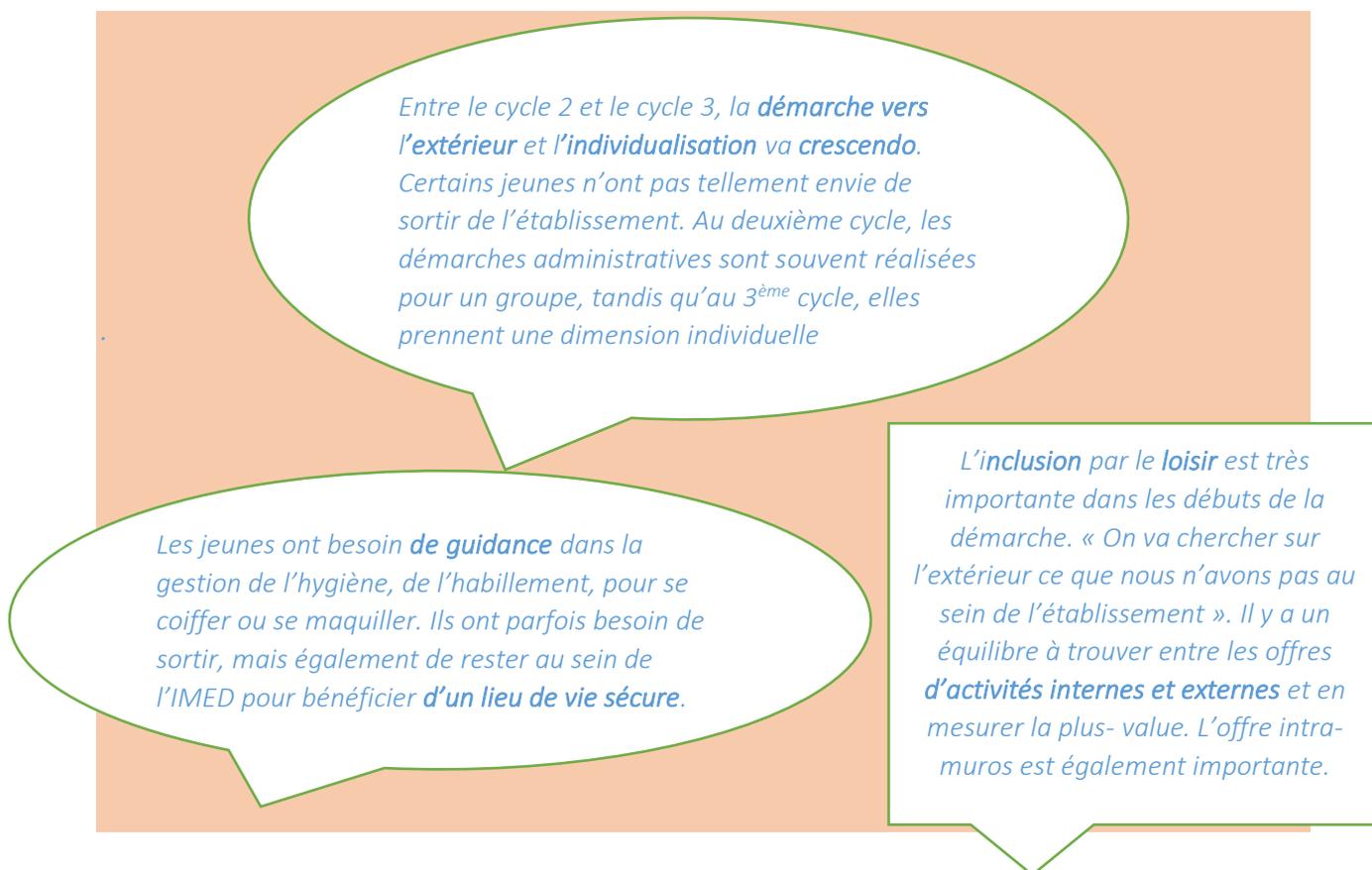
Accompagnement vers l'emploi : Mises en situation, préparation de CV, lettre de motivation, stages, immersions, emplois saisonniers, formations, logement.

Accompagnement vers l'habitat et la vie sociale : Connaissance de l'environnement et de ses ressources, évaluation des habiletés, connaissance des droits et accès aux droits, citoyenneté (droits et devoirs), construction d'une carte mentale avec chaque jeune,

Autonomie à l'inclusion qui s'organise à l'extérieur, devenir adulte, autonome, utilité sociale(bénévolat)

La connaissance de **leurs droits et leurs devoirs**

Voici des extraits d'échanges entre professionnels, lors des groupes de travail, qui évoquent les grands fondements de l'accompagnement à l'IMED :



1.1.2 L'accompagnement éducatif décliné en prestations

Nous faisons le choix d'utiliser la **nomenclature Sérafin-Ph** pour définir les prestations proposées aux jeunes, sachant que la réforme « devrait être déployée à compter de 2025 ».

Le terme **SERAFIN-PH**, signifie : « **S**ervices et **É**tabli**s**sements : **R**éforme pour une **A**déquat**i**on des **F**INancements au parcours des **P**ersonnes **H**andicapées ». Ce projet, organisé sur plusieurs années (2014 à 2025), a pour but d'établir un nouveau système de tarification des ESMS (établissements médico-sociaux) accueillant les personnes en situation de handicap.

L'IMED propose de manière transversale des « **prestations en matière d'Autonomie** » : de manière progressive et de plus en plus souple.

Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne (2-2-1-1)

Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui (2-2-1-2)

Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité (2-2-1-1)

L'IMED propose également de manière transversale « **des accompagnements pour exercer ses droits (2-3-1)** »

Accompagnements à l'**expression** du projet personnalisé (2-3-1-1) et réunion pp, admission

Accompagnements à l'exercice des droits et libertés (2-3-1-2)

L'IMED propose également de manière transversale « **des accompagnements pour participer à la vie sociale** (2-3-4) »

Accompagnements pour l'autonomie de déplacement (2-3-4-3)

Accompagnements pour la **participation** sociale et de loisirs (2-3-4-2)

Les jeunes arrivent avec un statut d'enfant, ils vivent leur adolescence et vont acquérir un statut d'adulte durant leur parcours à l'IMED. Les différentes prestations permettent aux jeunes de pouvoir expérimenter leurs compétences et faire des choix durant cette période de développement de l'indépendance, d'émancipation, propice aux expériences et aux erreurs au sein d'un environnement bienveillant. Les jeunes participent à tous les projets et actions qui les concernent dans la perspective de leur majorité. Ainsi, différents ateliers concourent à l'accompagnement des jeunes en vue de leur autodétermination.

Comme évoqué dans l'une des définitions de l'autodétermination de la RBPP du 5/7/2022 : « L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (volet 1) »

*« Historiquement, il s'agit d'un **droit revendiqué par les personnes concernées elles-mêmes afin d'être reconnues et respectées en tant que personne à part entière en passant par la notion de **capacité à agir, à gérer sa vie, à faire des choix et à prendre des décisions librement.** »***

1.2 L'accompagnement scolaire

L'IMED propose des « **prestations pour exercer ses rôles sociaux** » : mener une vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti

Si le niveau scolaire et d'autonomie est pris en compte dès l'entrée à l'IMED, la scolarisation occupe une place importante dans l'accompagnement des jeunes.

Mettre en œuvre l'**école pour tous**, c'est imaginer que l'école n'est pas seulement incarnée par des lieux, mais aussi par des partenariats, par la circulation des élèves et des acteurs.

L'IMED développe, en partenariat avec l'Education Nationale, les modes de scolarisation : l'école à l'IMED, en ULIS collège avec des temps partagés, en classe externalisée dans un collège.

Trois enseignantes spécialisées détachées de l'éducation nationale assurent l'enseignement pédagogique avec des dispositifs de plus en plus inclusifs :

- Classes selon le cycle,
- L'Imed Au Collège (IMAC),
- Le co-enseignement (scolarité inversée) : classe mixte
- Accompagnement conjoint (collèges Paul MACHY, Lucie AUBRAC, SACRE CŒUR, GASPARD MALO, Lycée GUYNEMER, VAUBAN, EPID) en complémentarité avec l'IMED.

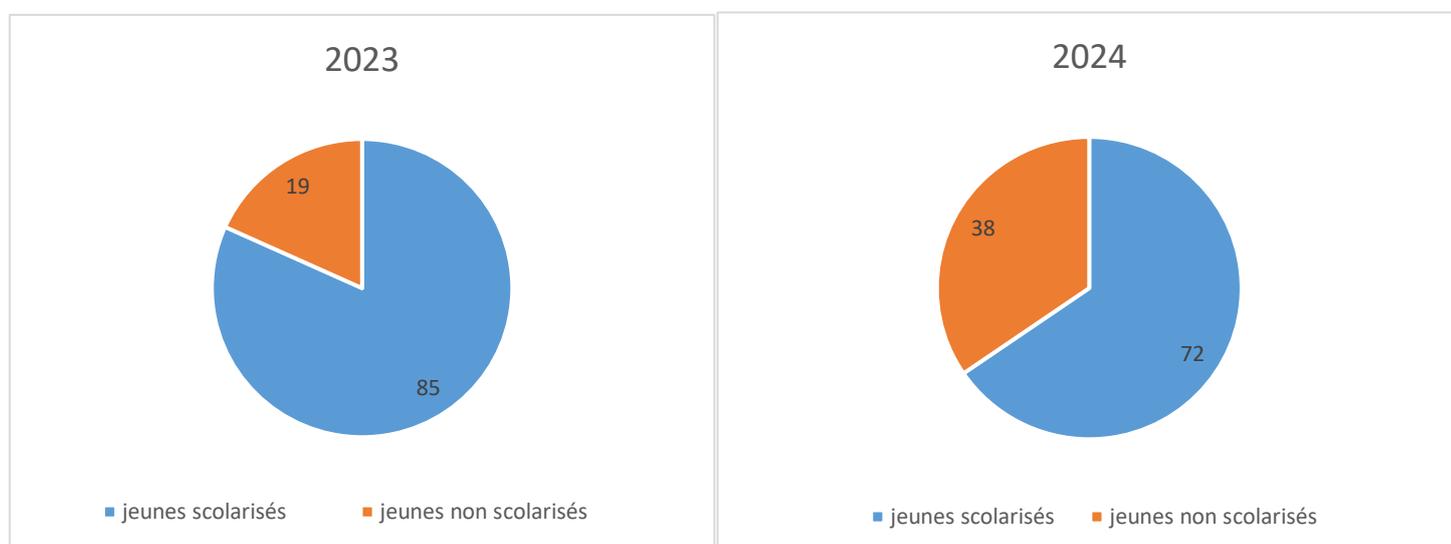
Les jeunes sont scolarisés au sein de l'IMED, au collège, au lycée, au sein d'un dispositif inclusif suivant le projet de scolarisation. Certains jeunes suivent une scolarité partagée (IMED + collège ou lycée).

Les enseignantes accompagnent les jeunes, dans des temps scolaires pouvant aller de 3 à 12h par semaine, en fonction des besoins repérés dans le Projet Pédagogique de Scolarisation.

L'accompagnement pédagogique au sein de l'IMED, est réalisé en co – intervention (binôme enseignante - éducateur spécialisé). Ce fonctionnement pose les contours d'une modalité de travail où chaque intervenant est reconnu dans sa compétence et travaille en complémentarité avec l'autre.

Scolarisation des jeunes à l'IMED

La scolarisation des jeunes de moins de 16 ans et des jeunes de plus de 16 ans avec un objectif diplômant semble diminuer en 2024. Cet effectif varie au fur et à mesure des entrées et sorties qui ont lieu tout au long de l'année scolaire. Les effectifs ne sont pas au maximum en septembre, des places sont réservées dans les classes pour les entrants. A noter que 7 jeunes bénéficient d'une scolarité partagée collège/IMED ou Lycée/IMED.



En 2023, la totalité des jeunes de moins de 16 ans est scolarisée, 55% de ces jeunes ont plus de 16 ans.

En 2024, la totalité des jeunes de moins de 16 ans est scolarisée, 40% ont plus de 16 ans, 20% ont plus de 17 ans et 7% ont plus de 18 ans.

Les jeunes non scolarisés de plus de 16 ans sont accompagnés dans le cadre d'un projet de formation. Ils participent aux ateliers de pré- professionnalisation, aux activités éducatives, sportives et culturelles ainsi qu'à la vie de l'établissement. Ils sont également inscrits dans la dynamique de vie de groupes des différents cycles, ils effectuent des stages et des immersions en entreprises dans le cadre d'un projet professionnel.

➤ *L'IMED Au Collège « L'IMAC » et le Co-enseignement : l'enjeu des projets inclusifs*

Alors que les données précédentes indiquent une fréquentation décroissante des jeunes scolarisés, l'inclusion se poursuit avec l'accueil d'un groupe de jeunes au sein du collège Paul MACHY et la co-intervention au collège Lucie AUBRAC à Dunkerque. Au collège Paul MACHY, Les jeunes travaillent sur l'adaptation de romans et participent au concours « Non au harcèlement », ils sont accompagnés par les équipes de l'Unité d'Enseignement Externalisée et les professionnels de l'IMED.

L'Unité Externalisée a été définie par le ministère comme un des dispositifs de l'Ecole Inclusive :

« L'externalisation d'unités d'enseignement (UE) localisées dans des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour enfants handicapés, vers des écoles ordinaires, fait partie des mesures annoncées par le Président de la République lors de la Conférence nationale du handicap (CNH) du 11 décembre 2014, en faveur d'une école plus inclusive et encore réaffirmée à l'occasion de la récente CNH du 19 mai 2016 »²

Ces projets ont démarré avec l'IMAC au collège Paul MACHY en 2016, puis le co-enseignement au collège Lucie AUBRAC en 2022.

8 jeunes sont concernés pour le collège Paul MACHY, ils sont scolarisés à raison de 8 heures hebdomadaires.

Un projet est actuellement en expérimentation au Lycée professionnel GUYNEMER, 3 jeunes de l'IMED sont accueillis dans une classe avec des jeunes de ce lycée.

➤ *Le co-enseignement au collège Lucie AUBRAC*

Il concerne 5 jeunes de l'IMED et 5 collégiens repérés pour des difficultés en compréhension ou en capacité à lire avec rapidité et précision. Ces jeunes travaillent sur plusieurs supports : roman sur le harcèlement scolaire adapté en FALC par les jeunes de l'IMED, ce travail est

² *Instruction n° DGCS/3B/2016/207 du 23 juin 2016 relative au cahier des charges des unités d'enseignement externalisées des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS)*

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES BO Santé – Protection sociale – Solidarité no 2016/8 du 15 septembre 2016, Page 1

partagé avec les collégiens élus du Conseil de Vie Collégienne, exercices et jeux de difficulté progressive en fonction de leur niveau, déjeuner et récréation, etc. Des projets partagés parmi lesquels : Tous en selles pour les JO 2024 proposés par les jeunes de l'IMED, collecte de jouets proposée par le Conseil de Vie Collégienne. Ces actions créent des interactions entre les jeunes des collèges et ceux de l'IMED.

L'encadrement est assuré par une enseignante spécialisée de l'IMED et un professeur du collège, coordonnateur des actions du Réseau d'Education Prioritaire (REP).

Ces retombées sont abordées dans des rencontres lors des GevaSco, les Projets Pédagogiques de Scolarité (PPS), les Projets Personnalisés, qui rassemblent les différentes parties prenantes à l'accompagnement des jeunes. Les jeunes font part de leur intérêt pour la participation à ces projets. Ils se sentent valorisés et encouragés dans leur choix et leur parcours.

➤ Le long chemin de l'inclusion avec des projets moteurs à poursuivre et à développer....

Ces projets inclusifs sont moteurs car en 2023, **20 jeunes se sont inscrits au Certificat Français Général (CFG), 18 ont réussi, 2 ont abandonné.** Ces résultats sont des indicateurs d'un travail collégial qui mobilise l'ensemble des acteurs et parties prenantes incontournables : jeunes accompagnés, équipes pédagogiques, équipes socio-éducatives et familles. La dynamique inclusive, fonctionne parce que les jeunes prennent part activement à la réalisation de leurs projets.

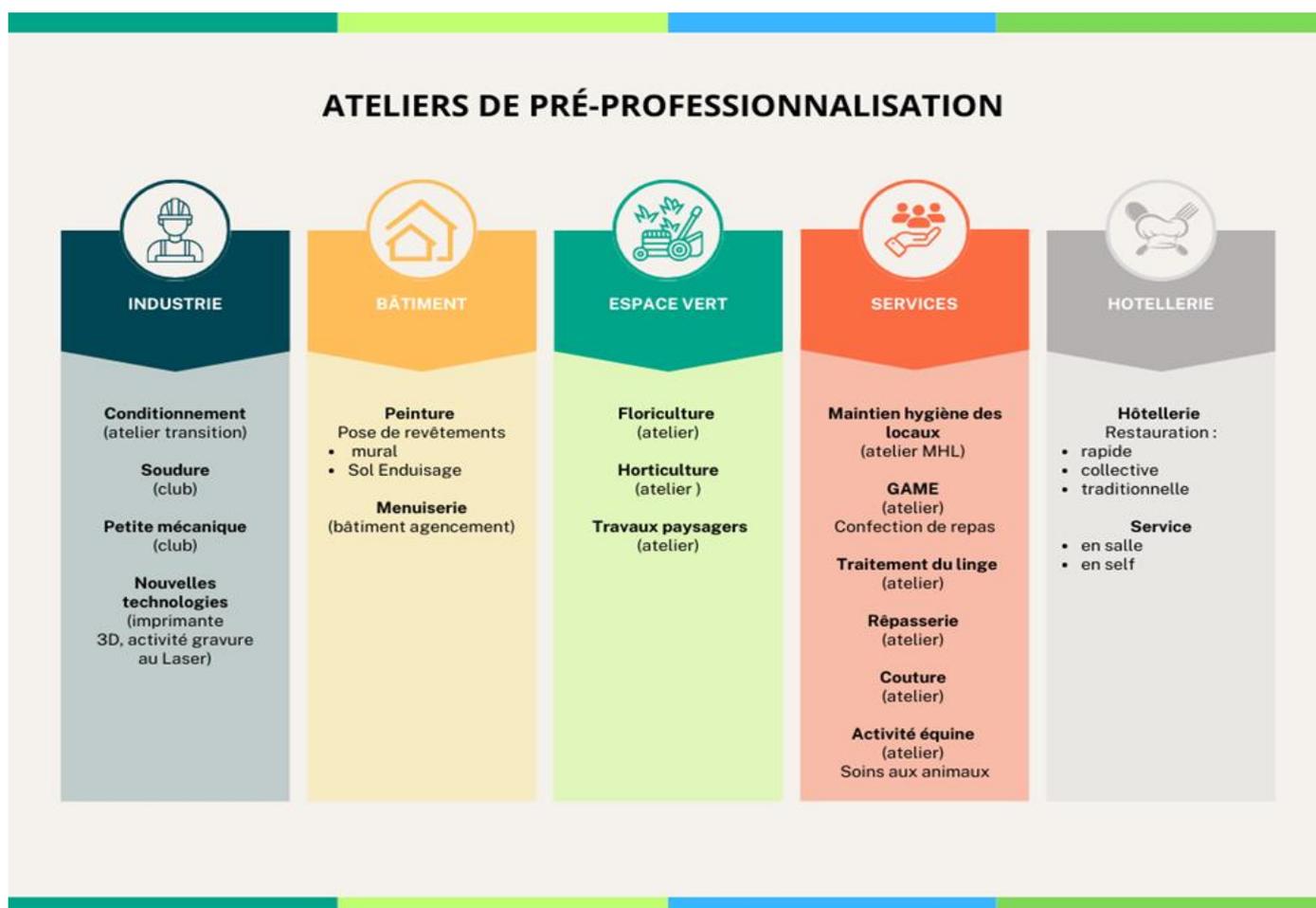
Au vu des résultats de ces partenariats, les enseignantes proposent à l'équipe du collège un travail en faveur d'une participation à des projets communs dans une dynamique de scolarité et activités inversées.

Aussi, nul doute que l'accompagnement des jeunes, les projets initiés témoignent, de la qualité d'un travail d'équipe et de coopération, garant et clef de réussite d'une inclusion qui nécessite d'être développée.

1.3 L'accompagnement pré professionnel et professionnel

L'IMED propose des « **prestations pour exercer ses rôles sociaux** » : préparer sa vie professionnelle et mener sa vie professionnelle.

➤ Les ateliers proposés à l'IMED



Remarques et perspectives : L'offre de service proposée par l'IMED est constituée d'un plateau technique doté d'un panel d'outils diversifié. De l'accompagnement socio - éducatif aux transports, en passant par les ateliers de professionnalisation, l'accompagnement médical et paramédical... Plusieurs outils concourent à l'accompagnement des personnes dans la réalisation de leurs projets personnalisés. Le fonctionnement de ce plateau technique est organisé de sorte que chaque jeune utilise ces outils dès l'arrivée afin qu'il puisse acquérir des savoirs -faire et des savoirs -être, lui permettant de cheminer dans son parcours.

L'évolution du public (plusieurs jeunes sans TDI, TSA), et des centres d'intérêts nécessitent des offres d'orientations nouvelles en termes d'emploi, différentes de celles proposées actuellement : métiers du numérique, transition écologique, formation qualifiante de type CAP, accueil et recherches, magasinier, esthéticienne, services à la personne, soins des animaux, etc. Cette offre, non disponible à l'interne, impose des dynamiques de recherche de propositions à l'externe, ces dynamiques ouvrent des perspectives et des solutions nouvelles pour les jeunes.

L'inclusion ne se décrète pas, elle se vit et se partage au quotidien...L'inclusion se prépare...

➤ **Le Centre de Formation et d'Apprentissage Spécialisé (CFAS) : une offre inclusive à proposer davantage aux jeunes de l'IMED.**

Le Centre de formation Spécialisé est le fruit du partenariat entre l'AGAP et l'Association des Papillons Blancs de DUNKERQUE, ce partenariat a été formalisé par la signature d'une convention en 1990. Très peu de jeunes accompagnés par l'IMED ont pu bénéficier de ce dispositif en près de 30 ans.

Le CFAS est situé sur le site de l'IMED dans un environnement qui donne la possibilité aux différents acteurs, de se côtoyer et de partager les espaces de travail et de formation. Le CFAS fonctionne avec des financements de l'AGAP formation. D'autres sources de financement telle que la taxe d'apprentissage, permet de répondre aux besoins de ce dispositif. Des subventions de la Région Hauts –de- France permettent d'assurer l'accompagnement des apprentis en matière d'équipements.

Le CFAS accompagne des personnes disposant d'une Reconnaissance de Travailleur Handicapé (RQTH) à travers une offre de formation en vue d'accéder à une qualification (CAP, CAPA) et un emploi en milieu protégé ou en milieu ordinaire. Cette offre de formation est variée : Espaces paysagers, hôtellerie, peinture, horticulture, entretien de l'environnement, mais également les matières générales et techniques. L'accompagnement est assuré par des éducateurs spécialisés et des éducateurs techniques spécialisés de l'IMED, coordonnés par un professionnel de l'IMED. Le CFAS forme au Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) pendant 3 ans, en alternance, avec la possibilité d'une quatrième année pour des personnes qui ont besoin d'un rythme adapté.

Depuis sa création, la capacité de formation du CFAS oscille entre 7 et 13 personnes formées, le taux de réussite frôle régulièrement les 100%, quelques abandons durant ces années sont notés.

Cette offre de formation qui va se diversifier avec la formation palefrenier, va permettre aux candidats potentiels, de pouvoir se perfectionner et se projeter sur le plan professionnel. L'activité équine, disponible sur le site de l'IMED et accueillant déjà plusieurs jeunes de l'IMED, va susciter encore plus d'intérêt et davantage de candidats.

Remarques et perspectives : Le CFAS doit être investi comme un véritable partenaire dans l'accompagnement des jeunes de l'IMED. Cette offre de formation valorise des compétences et des expériences avec l'obtention d'un diplôme, porte d'entrée à un emploi. Le développement du CFAS nécessite un important travail de communication (en interne et en externe), afin de développer le réseau et faciliter les partenariats avec les entreprises existantes et celles en création sur le Dunkerquois. Les ouvriers des ESAT et des SESSAD peuvent également accéder au CFAS afin d'acquérir ou développer des compétences.

Dans le cadre de la préprofessionnalisation, on pourrait envisager la valorisation des compétences acquises des jeunes au travers de la **RAE** (Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience), qui leur ouvrirait de nouvelles perspectives professionnelles.

➤ Le Service d'Accompagnement et d'Insertion Professionnelle (SAIP) ou Service de suite

Le SAIP est un dispositif assurant l'accompagnement des personnes pendant et après la sortie de l'IMED, c'est un service de suite des IME dont les missions s'organisent essentiellement sur une mission d'appui et de soutien à l'accompagnement des jeunes de l'IMED dans le cadre des stages et des immersions dans les ESAT, les entreprises adaptées et entreprises ordinaires ainsi que les orientations vers les solutions d'hébergement.

Ce service est constitué de 2 salariés (1 Temps complet et 1 mi-temps) qui assurent le lien et la coordination des projets avec les différents partenaires internes associatifs (ESAT, Centres d'habitat, l'Entreprise Adaptée, SISEP), mais également les entreprises du milieu ordinaire.

Le suivi des jeunes adultes sortis de l'IMED et le relais avec les autres établissements et services. Cela nécessite une démarche de réflexion afin de valoriser ce dispositif et de le faire évoluer dans l'objectif d'assurer la continuité et la sécurisation des parcours.

Cette démarche peut être menée avec l'appui d'IMAGO pour ce qui est du recueil des données. La réalisation d'une enquête apporte une analyse quantitative et qualitative dans l'objectif d'améliorer ce service.

1.4 L'accompagnement aux soins

L'IMED propose une **« prestation de soins, de maintien et de développement de capacités fonctionnelles » (2-1)**

Soins somatiques et psychiques (2-1-1)

Surveillance médicale : visite annuelle, observance de traitement. Suivis psychologiques, liens avec les CMP.

Soins techniques et surveillances infirmiers (2-1-1-2)

Soins infirmiers, prévention, sensibilisation, coordination avec les partenaires de l'infirmière et du médecin de l'établissement, veille à l'application des procédures, en lien avec les médecins traitants et partenaires de la santé.

Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative (2-1-1-1)

Le médecin assure les visites médicales (en moyenne 110 par an). À la suite des visites médicales, un courrier est adressé systématiquement aux familles et aux médecins traitants. Le médecin adresse, si nécessaire, les familles auprès des services de neuropédiatrie, de génétique ou autre. Le médecin est le « déclencheur de soin » dans l'accompagnement de certaines familles. Il a une fonction de prévention et d'aiguillage.

Le recrutement d'un médecin psychiatre sur un poste vacant apportera une plus-value en termes d'accompagnement à la santé mentale et d'ancrage de liens avec les réseaux de santé mentale.

Prestations de psychologue (2-1-1-3)

L'accompagnement psychologique est assuré par une psychologue clinicienne. Cet accompagnement concerne le développement intellectuel et psychoaffectif des adolescents et des jeunes adultes.

Elle a une fonction diagnostique et thérapeutique, réalisée au travers d'évaluations psychométriques, d'entretiens individuels et de rencontres avec les familles.

Rééducation et réadaptation fonctionnelle (2-1-2)

L'accompagnement psychomoteur est réalisé à travers la thérapie psychomotrice, des bilans initiaux d'évolution et de fin de prise en soins.

L'orthophonie se formalise par des bilans, des suivis portant sur des troubles de la communication, du langage oral et/ou un retard d'acquisition dans le domaine du langage écrit.

Les professionnels de rééducation travaillent en lien avec les équipes pluridisciplinaires et les familles, ils apportent une expertise dans le cadre des dossiers MDPH.

Il y a également le sport... Parce que « *le sport c'est la santé* » !

Tous les jeunes, tous cycles confondus pratiquent le sport à raison de 3h minimum hebdomadaires par jeune à l'exception d'une dispense médicale. Un échange à l'admission permet d'aborder cette activité et d'élaborer avec les jeunes et sa famille un planning. Chaque séance, adaptée, répond aux capacités et aux besoins de chaque jeune.

L'accompagnement à travers et par le sport est opéré dans une visée de prévention, d'amélioration de la santé et favorisation du bien-être.

Remarques et perspectives : Certains jeunes n'ont pas de médecin traitant identifié, de même, il n'y a pas de médecine scolaire pouvant palier et assurer ce rôle. Aussi, la présence d'un médecin au sein de l'établissement est une aide et un soutien forts dans le suivi médical et la continuité des soins des jeunes. Le sport fait partie intégrante du parcours et du Projet Personnalisé du jeune au sein de l'IMED.

L'accompagnement aux soins pourrait être formalisé à travers un projet.

1.5 L'accompagnement vers l'habitat et la vie sociale

L'IMED propose une « **prestation d'Accompagnement au logement** » (2-3-2)

➤ L'internat, une offre multifonctions

L'internat dispose d'une capacité de 36 places réparties en 34 chambres individuelles et 2 chambres de 2 personnes, il propose un accueil de semaine, du lundi au vendredi. Il accueille des jeunes, filles et garçons âgés de 12 à 18 ans et plus au sein de 3 unités de vie, à la demande des jeunes, des familles ou sur proposition des équipes.

Pour la majorité des familles, cela peut être également le soutien à l'organisation familiale qui motive le recours à l'internat, c'est une solution de répit pour certaines familles.

Quel que soit le motif de ce choix, l'internat est vécu par les jeunes comme étant une expérience de vie en collectivité, il vient compléter l'accueil en semi-internat de journée. Les jeunes y apprennent aux côtés des éducateurs la gestion des tâches, un fonctionnement où la participation de tous et de chacun est valorisée. L'internat fonctionne sur la base de règles, et le respect de celles-ci favorise le vivre ensemble, la solidarité et l'entraide.

L'internat doit être un lieu d'apprentissage participant au développement de chaque jeune, quel que soit son parcours, son histoire, sa culture. C'est un lieu où les histoires et les vécus des uns et des autres se croisent, et ce, afin d'apporter une réponse au plus près des jeunes et des familles. L'offre de l'internat peut être adaptée et modulée, et peut évoluer selon les situations.

➤ ***Et une offre modulaire facilitatrice de la vie autonome : Les appartements***

En plus de l'accueil des jeunes de 12 ans et plus, un logement collectif situé au 1^{er} étage du bâtiment administratif, accueille des jeunes souvent à leur initiative. Cet accueil se fait dans le cadre de l'apprentissage de la vie autonome en préparation de leur sortie de l'IMED. Ce lieu comporte 3 chambres individuelles, 2 douches communes, un séjour et une cuisine.

Remarques et perspectives : Ce dispositif accueille les jeunes adultes en vue de se prendre en main et dans une visée d'autonomie et d'indépendance. C'est un dispositif qui doit avoir une fonction éducative et projective. Au regard du fonctionnement actuel, il semble important de préciser les objectifs afin que les jeunes ne soient pas déconnectés des réalités de la vie. Ces appartements pourraient davantage être utilisés pour préparer les jeunes à leur vie d'adulte, en adéquation avec ce qu'ils vivront après l'IMED.

Accompagnement pour accomplir les activités domestiques (2-3-2-2) et accompagnement pour vivre dans un logement (2-3-2-1) (faire son lit, entretenir sa chambre, entretenir les espaces communs, préparer le repas, se préparer à sa vie d'adulte, etc.). Le « faire à la place » doit laisser place au « faire avec » puis au « faire seul » ou « faire faire ». **Des mises en situation et des bilans** avec les jeunes adultes pourront indiquer les progrès ou les points d'améliorations, permettant ainsi d'investir ce dispositif comme un **véritable outil de soutien d'accompagnement vers un habitat inclusif**.

2 Organisation interne de l'offre

2.1 Les équipements et locaux



Accueil de l'établissement

Maquette réalisée à l'échelle par les élèves du groupe accueil en 2004/2005. Elle a nécessité 6 mois de travail. Les jeunes ont été aidés par Jean-Marc Olivera, éducateur technique et Bernard Weisbecker, instituteur spécialisé.

Installé sur un site de plus de 3,7 hectares, l'établissement est composé de 5 bâtiments principaux. Plusieurs places de parking servent à accueillir et à abriter le parc automobile de l'établissement, les véhicules des salariés ainsi que ceux des visiteurs et partenaires.

Cet ensemble architectural situé dans un cadre verdoyant offre les conditions favorisant l'accompagnement des personnes et l'exercice professionnel des salariés.

L'accueil : un espace repère, de coordination et de qualité de service

L'accueil est situé dans le bâtiment administratif, c'est un positionnement stratégique qui permet de coordonner les rendez-vous, certains parents viennent récupérer leurs enfants dans cet espace. La secrétaire chargée de l'accueil renseigne, conseille et oriente les personnes qui entrent en communication avec l'établissement. En plus de ces missions, la secrétaire assure

d'autres tâches administratives parmi lesquelles la communication avec les familles à travers les carnets de liaison qu'elle prépare régulièrement.

L'accueil est une fonction qui exige des savoirs –faire, des savoirs être et une appétence pour les relations humaines. L'accueil est le premier portail d'entrée de l'établissement symbolisant la qualité du service.

Une flotte de véhicules interne

13 véhicules de 5 à 9 places permettent d'assurer les déplacements des personnes accompagnées dans le cadre des missions et activités de l'établissement : culture, loisirs, vie sociale, rendez-vous extérieurs, tous domaines confondus.

La téléphonie

L'IMED dispose de plusieurs appareils fixes sur l'ensemble des services, les bureaux et espaces collectifs. Nous comptons également quelques téléphones portables. Des téléphones portables en plus, sont également prévus afin de permettre aux professionnels intervenant sur l'extérieur (chantiers-écoles, rendez-vous, etc.), de pouvoir communiquer facilement avec les autres acteurs en cas de nécessité.

Une évaluation de la téléphonie des établissements et services de l'association est en cours, celle-ci prévoit l'installation d'un système plus accessible facilitant la gestion de la communication, quel que soit le lieu où l'on se trouve.

L'entretien des locaux

Une équipe de 6 professionnels assure l'entretien des locaux sur l'ensemble du site.

1 professionnel assure la petite maintenance et les travaux à petite échelle.

Les grands travaux sont assurés avec le concours de prestataires externes.

La lingerie

Ce service, est animé par une salariée dans le cadre d'un atelier de professionnalisation. Les jeunes assurent l'entretien des tenues de travail des services généraux, le linge des jeunes et le linge de table de l'internat. Cet atelier permet aux jeunes d'acquérir des réflexes et des compétences dans les tâches domestiques. Les jeunes se forment également à l'entretien de certains espaces de l'IMED, ils peuvent ensuite se mobiliser sur d'autres sites pour des stages et prétendre à des postes ouverts en interne ou en externe, comme cela a été le cas pour certains jeunes qui ont accédé à un emploi en milieu adapté.

2.2 La cuisine centrale et la restauration

L'IMED dispose d'une cuisine centrale installée dans un local de 200 m². Une équipe composée de 4 salariés sert en interne, environ 150 repas par jour le midi pour les personnes

accompagnées et les professionnels, et 40 le soir pour les jeunes de l'internat. Les repas, produits sur place, sont élaborés dans le respect du plan national de nutrition santé, une attention particulière est portée à la variété et à l'équilibre des menus.

Depuis 2021, la loi EGALIM recommande l'utilisation des produits bio, des produits régionaux et labélisés, aujourd'hui, 80% de produits frais avec des menus sans viande sont élaborés. Ces exigences alimentaires donnent lieu à une adaptation des pratiques, aussi, l'équipe de cuisine développe et propose des menus encore plus variés, elle veille à l'équilibre alimentaire et à la santé des jeunes. Ce travail mené en collaboration avec l'infirmière et une diététicienne, à travers le trombinoscope, permet de tenir compte des prescriptions médicales et des régimes spécifiques. Aujourd'hui, les jeunes ont le choix de menus diversifiés avec 2 entrées, 1 dessert ou 1 fruit en plus. Un menu végan est également proposé 1 fois par mois.

La cuisine s'inscrit dans la prévention du gaspillage alimentaire. Une commission « menu », en cours permettra de développer cette offre.

Certes, ce contexte strict et exigeant laisse toujours une place à des moments de convivialité : menus à thème en lien avec les saisons, menus élaborés avec les produits du potager cultivé par les jeunes, menu élaboré avec l'équipe de l'atelier pédagogique du Centre de Formation et d'Apprentis Spécialisé... La cuisine s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'IMED, elle accueille des jeunes de l'IMED et de l'extérieur pour des stages, en plus de l'objectif de découverte et d'apprentissage, ces stages les sensibilisent à la qualité et à l'équilibre alimentaire.

Cette diversité apporte une plus-value au rôle de la cuisine et de la restauration au sein de l'établissement. Aussi, continuer à offrir des menus variés tout en garantissant la qualité dans l'assiette est une source de motivation pour l'équipe de cuisine, pour le plus grand plaisir des convives.

2.3 Les Transports

Les transports s'organisent selon deux modalités :

- Les jeunes accueillis sous le régime du semi-internat se rendent à l'IMED par les transports en commun, principalement en bus, certains sont accompagnés par les familles. Ceux qui habitent dans des zones plus excentrées sont transportés par un prestataire privé choisi en concertation avec les 3 autres IME et les services de l'Association. Ce transport concerne la prise des personnes de leur domicile à l'établissement.
- Deux circuits organisés en minibus et taxis sont mobilisés aux transports des jeunes. L'organisation des trajets prend en compte les temps de transport pour chaque jeune de manière à prévenir au maximum une fatigabilité, susceptible d'impacter la suite des activités dans la journée.

En début de chaque année scolaire, une rencontre a lieu entre les chauffeurs, l'infirmière et le coordonnateur de l'IMED. Ces rencontres portent sur les informations en lien avec l'accompagnement des jeunes : sensibilisation au handicap, gestes et postures en cas d'épilepsie ou problèmes spécifiques. Ces échanges se poursuivent durant toute l'année à travers une communication permanente entre différents acteurs : IMED – Familles – Transporteurs.

La fluidité de la communication au sein de ce triptyque constitue une volonté d'entretenir un partenariat basé sur des relations de confiance et garantissant un service de qualité.

Ce service est évolutif, en effet, un jeune qui acquiert une autonomie de déplacement dans le cadre d'un accompagnement, peut se déplacer par ses propres moyens, ce qui valorise les compétences acquises et ouvre les possibilités d'autres apprentissages.

3 La personnalisation de l'accompagnement

3.1 L'admission

Une procédure associative de gestion des listes d'attente établit un ordre chronologique dans la gestion des admissions.

L'IMED accompagne les jeunes domiciliés sur le Dunkerquois.

L'accompagnement des personnes au sein de l'IMED est mis en œuvre à travers un processus de plusieurs étapes, de l'accueil à l'admission.

Tout au long de cette procédure d'admission³ l'équipe associe la famille et le jeune.

De plus, au niveau du secteur, un travail est mené afin de faciliter les transitions dans les différents établissements. Ce travail qui se poursuit doit permettre une fluidité de parcours et tenir compte des attentes des jeunes et des familles : partage d'activités, visites d'établissements pour les jeunes et les familles, échanges et planification des admissions, etc.

Sont ensuite remis à la famille le livret d'accueil ainsi qu'un document l'invitant à nous transmettre leur décision : validant ou non leur volonté de poursuivre le processus d'admission. L'ensemble des documents sont rédigés en Facile A Lire et à Comprendre (FALC) afin de favoriser la compréhension de tous.

L'équipe pluridisciplinaire (la direction, les chefs de service, l'assistante de service sociale, l'équipe éducative et paramédicale) décide d'une seconde étape donnant lieu à un stage. Cette immersion est adaptée aux besoins et attentes de la personne et à ses capacités ; elle varie dans sa durée, généralement entre 3 et 5 jours et dans sa forme (proposition de découvrir l'internat). La famille est tenue informée de l'organisation du stage de découverte.

³ Procédure d'admission en annexe

Dans les quinze jours suivants, un bilan de stage est programmé avec l'équipe pluridisciplinaire afin de partager les observations, les analyses et de développer une posture réflexive quant à une réponse adaptée à l'accompagnement.

A l'issue de ce temps d'échange, une restitution est proposée à la famille durant laquelle la direction restitue les observations et prononce ou non la possibilité d'une admission au sein de l'établissement.

En cas de retour défavorable, l'IMED, dans le cadre de ses missions, s'engage à émettre des propositions de réorientation à la famille et à la MDPH.

Les **outils de la loi 2002-2** sont évoqués lors de la procédure d'admission. Le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement, la charte de la personne accueillie, sont remis lors de cette procédure. Le projet personnalisé et le Conseil de la Vie Sociale et les autres formes d'expression sont évoqués dans les grandes lignes afin de ne pas saturer les personnes d'informations. De même, un rappel sur l'offre de l'IMED est également fait afin de s'assurer de la bonne compréhension des informations et des échanges précédents. La personne accompagnée est incitée et invitée à l'échange afin de s'assurer que les informations abordées sont bien saisies, auquel cas les professionnels informent la famille de leur disponibilité pour réexpliquer et apporter des précisions aux informations évoquées.

Le fonctionnement de l'établissement, les droits et les devoirs de chaque partie sont également abordés ainsi que la possibilité de saisir un médiateur en cas de litige. De même, la liste des personnes qualifiées est affichée à l'accueil et remise à la famille.

3.2 Le Projet Personnalisé

Le projet personnalisé répond aux droits des personnes permettant de bénéficier d'un accompagnement adapté aux attentes, aux besoins et aux aspirations de la personne. Le PP est un document cadre qui organise l'accompagnement de la personnes et l'intervention des professionnels. Il précise les objectifs et les moyens mis en œuvre pour assurer au jeune, un accompagnement favorisant son développement et sa participation sociale. Le PP est un document du Dossier Unique de la personne réalisé dans IMAGO. Les besoins des personnes font référence à la nomenclature Séraphin-Ph, tout comme les prestations que l'on retrouve dans les domaines des objectifs d'accompagnement.

Une réflexion est en cours concernant la **participation du jeune** à la préparation de son PP, de coconstruire ensemble les objectifs de son PP, comme l'indique **l'évaluation externe**. L'idée serait de laisser la liberté au jeune d'inviter les personnes de son choix pour cette réunion PP.

Le PP est coordonné par un référent éducatif en lien avec le chef de service, cadre référent. Il est élaboré est formalisé dans les 6 mois maximum après l'admission en présence du jeune, des parents et/ou le représentant légal, le référent et le cadre référent. Les observations des

professionnels font l'objet d'échanges et aident à formaliser les besoins et attentes de la personne. Le PP est actualisé chaque fois que nécessaire, il intègre les nouvelles observations dans un esprit d'adaptation aux besoins et attentes de la personne et des demandes des familles. Le PP est renouvelé entre 12 mois et 18 mois, l'objectif étant de le renouveler tous les 12 mois, comme le préconise la loi 2002-2 et précisé par **l'évaluation externe**.

Le référent éducatif : C'est un coordonnateur, facilitateur de la mise en œuvre du projet de la personne. Les missions et le rôle du référent ont fait l'objet d'une démarche de réflexion d'équipe, et une « fiche référent » a été établie.

Cette réflexion a eu lieu en référence du Code de l'Action Sociale et des Familles (art D5312-59-10) :

« La fonction de référent est assurée au sein de l'équipe éducative. Elle favorise pour chaque enfant, adolescent ou jeune adulte accueilli et sa famille la continuité et la cohérence de l'accompagnement. Ses modalités de mise en œuvre sont prévues par le projet d'établissement ».

L'accompagnement de la personne reste toujours l'affaire d'une équipe entière. On parlera donc de « Référent de Projet ». Chaque référent assure l'accompagnement et la coordination de 3 jeunes. Le référent est soutenu dans sa mission par un (e) chef (e) de service.

3.3 Préparation à « l'Après IMED »

Dès l'âge de 16 ans, un **plan de transition** pourra être amorcé avec les immersions, les stages, les outils nécessaires au bon déroulement de l'orientation du jeune. Cette période de transition doit être propice à offrir un maximum d'expériences pour aider le jeune à définir son projet de Vie. Afin de favoriser l'émergence et le développement de son projet tant professionnel que personnel, le jeune a l'opportunité d'effectuer, en présence d'un professionnel de l'établissement, des visites de nouvelles structures notamment le travail tel que les ESAT ou encore de logement par les Centres d'Habitat. De même, le jeune a la possibilité de découvrir divers domaines professionnels durant des périodes de **stages, d'immersions** ou de **bénévolat**. Des bilans réguliers sont effectués pour assurer le suivi des objectifs d'accompagnement.

Plusieurs jeunes sont engagés dans des actions de **bénévolat** au travers de l'accompagnement.

De même des stages professionnels sont réalisés dans le droit commun afin de découvrir une entreprise, par exemple. Nous envisageons de développer davantage ces stages.

Le soutien est graduel et tient compte des besoins du jeunes. Les immersions, réalisées 3 fois par semaine pendant 3 mois en ESAT, permettent alors aux jeunes d'aborder la mise en situation de travail en étant accompagnés par un éducateur, ce qui est sécurisant pour le jeune. Précisons que les immersions sont un soutien qui ouvre les transitions vers le secteur adulte.

Certains jeunes bénéficient d'un Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), avec la Mission Locale de 16 à 25 ans. Le CEJ⁴ permet à certains jeunes qui manifestent le souhait d'une indépendance, de s'inscrire dans cette démarche en vue d'une émancipation et dans une optique d'engagement d'intérêt général. Cette offre encore peu développée au sein de l'IMED va faire l'objet d'informations et de sensibilisation afin d'offrir des opportunités de continuité de parcours à travers l'engagement citoyen. Le retour d'expérience d'un jeune, montre qu'il a acquis une maturité qui lui permet d'accéder à un emploi et de tenir un poste de travail.

3.4 La fin d'accompagnement

Lorsqu'une fin d'accompagnement est envisagée, l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement et la personne concernée se réunissent afin d'échanger sur le cheminement, les progrès et les perspectives de celle-ci. Puis, une réunion est organisée en présence du jeune, de ses parents ou représentants légaux, de l'éducateur spécialisé référent, du chef de service référent ainsi que de l'assistante de service sociale. Si la personne accueillie bénéficie d'un accompagnement ou d'une mesure de protection par un partenaire, ce dernier est également convié à la restitution.

Un bilan est réalisé, les inscriptions sur les listes d'attentes (ESAT, CHLD, SAVS) et les perspectives envisagées sont rappelées : orientation vers un ESAT, le milieu adapté ou le milieu ordinaire, vers le Centre de Formation des Apprentis Spécialisé (CFAS).

Depuis la mise en place d'un nouveau fonctionnement des Commissions d'Orientation et d'Itinéraire, les décisions d'admission vers les ESAT sont prises uniquement par l'ESAT à l'appui d'une grille d'évaluation renseignée par les professionnels du SAIP. Cette procédure qui se déroule sans la présence de professionnels encadrants, ne donne pas la possibilité d'apporter des étayages facilitant la compréhension et l'orientation vers tel ou tel atelier.

Dans le cas où une fin d'accompagnement est prononcée, une coordination étroite est maintenue entre le jeune adulte, ses représentants légaux et les professionnels de l'IMED. Qu'une insertion professionnelle soit effective ou encore en cheminement, un accompagnement avec le Service d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle (SAIP) est établi pour une durée de 3 ans, au sein de l'établissement.

En général, les fins d'accompagnement interviennent à la fin du parcours au sein de l'IMED.

Un suivi post-transition est également effectué afin d'évaluer la vie « après IIMED » : l'adaptation dans le nouveau logement, la participation sociale, l'environnement professionnel. Les compétences dans ces domaines mériteraient d'être travaillées davantage en amont.

⁴ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R62322>

Remarques et perspectives : Lors de temps d'échanges, certains parents se questionnent sur le fonctionnement d'un ESAT et d'un Foyer d'Hébergement.

Afin qu'ils aient plus d'informations, il est prévu de les inviter aux portes ouvertes de ces établissements, aux forums, duo-days ... Les parents /représentants légaux ont besoin de réassurance, de préparation et de cheminement.

De plus, des bilans intermédiaires avec le jeune, son entourage, l'éducateur référent (et chef de service) seront organisés. Cela pourrait se dérouler en trois temps : au démarrage afin d'amorcer et d'officialiser le début de la transition de l'adolescence au jeune adulte, puis en début et au milieu de la dernière année de parcours.

Enfin, les fins d'accompagnements, si elles sont accompagnées, renvoient à une démarche de formalités administratives. La préparation et l'anticipation de l'orientation d'un jeune doivent être personnalisées et formalisées pour faciliter les relais et la poursuite de son parcours. De même, une enquête de satisfaction permettra d'évaluer l'accompagnement global du jeune à sa sortie de l'IMED.

3.5 L'expression et la participation des jeunes accompagnés

La garantie des droits est formalisée par les outils d'appui et de soutien à l'accompagnement des personnes, conformément aux obligations de la loi 2002-2.

Les personnes accompagnées par l'IMED font valoir leurs droits à travers plusieurs outils :

➤ Le Conseil de vie Sociale (CVS)

Le CVS a été rendu obligatoire par la loi du 2 janvier 2002. Cet espace d'échanges, d'écoute et de propositions, précisé par le décret du 25 mars 2004 est très investi par les jeunes accompagnés par l'IMED.

Renouvelé en 2023, la nouvelle instance est composée de 6 jeunes représentant les 3 cycles, (1 titulaire et 1 suppléant), 2 professionnels, l'administratrice référente, représentante de l'Association et la directrice. Le secrétariat est assuré par une professionnelle de l'établissement. Le CVS est présidé par une personne accompagnée, soutenue par les professionnels. L'ordre du jour établi par la présidente, en lien avec les différents membres, porte sur plusieurs thèmes : vie de l'établissement, fonctionnement, travaux, activités, organisation de l'été, amélioration continue de la qualité, rapport d'activité, etc.

Une enquête concernant le fonctionnement du CVS réalisée en 2021 par la Direction de l'Accompagnement indiquait que le temps de transmission d'informations de la direction mobilisait 54% du temps global du CVS, 15% concernaient les discussions, 8% pour les demandes de travaux par les jeunes. En termes d'amélioration, d'autres moyens (journal, vidéo, affiches), ont été préconisés pour réduire le temps de transmissions de la direction. Les

demandes de travaux devraient être abordées dans d'autres instances. Des échanges sur le projet d'établissement, le règlement de fonctionnement, les événements graves et des comptes-rendus en FALC étaient souhaités. Une expression libre des représentants avait été notée.

Précisons que cette enquête réalisée en 2021 a vu ses résultats évoluer puisque le bureau du CVS a été renouvelé en 2022. Depuis, le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement ont été abordés en CVS (réécriture du projet d'établissement, règlement de fonctionnement).

Les comptes-rendus sont désormais en FALC (une professionnelle, assurant le secrétariat, a été formée au FALC), les décisions du CVS font l'objet d'un suivi. Celui-ci est partagé lors des séances, comme le recommande **l'évaluation externe**. Depuis le 1^{er} janvier 2023, la publication du décret rénovant les Conseils de la Vie Sociale (CVS), vise à conforter l'expression et la participation des personnes au sein des établissements et services médico-sociaux », comme l'évoque Sophie CLUZEL⁵,

« Une composition des conseils élargie pour une meilleure représentation des parties prenantes ... élargie afin d'intégrer les associations ou groupement représentant les associations de personnes et de familles, ou encore les bénévoles intervenants au sein de la structure... »

« De nouvelles compétences dévolues aux Conseils de la Vie Sociale ...association à l'élaboration ou à la révision du projet d'établissement ou de service, et notamment sur son volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance »

- **Les enquêtes de satisfaction** : 3 enquêtes de satisfaction sont réalisées chaque année. Celles-ci portent sur les activités, les loisirs, les besoins, le projet personnalisé, l'organisation de l'été. Les menus proposés par la cuisine de l'établissement font également l'objet d'une enquête.
- D'autres outils tels que « **j'ai une remarque** » permet aux personnes accompagnées de faire part de leur questionnement ou insatisfaction à la direction de l'établissement. Une procédure expliquée aux personnes accompagnées leur permet d'investir cet outil et de l'utiliser chaque fois que cela est nécessaire. Cet outil est accessible à des endroits stratégiques et connus de tous à savoir : l'accueil et le secrétariat de l'établissement, les groupes de vie et l'internat.
- Le groupe de parole « **La boîte à idées** » permet d'aborder divers sujets et thèmes

⁵ Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée des Personnes Handicapées de 2017 à 2022.

- **Les fiches projets** rédigées et transmises par les jeunes témoignent de leur participation et leur expression.
- Il y a également **les entretiens** à l'initiative des personnes accompagnées qui donnent lieu à des rencontres avec les cadres, et les personnes concernées par la démarche. Quel qu'en soit l'objet, ces entretiens sont réalisés dans un esprit constructif en vue d'améliorer la qualité de service.

Remarques et perspectives : L'expression et la participation des usagers sont pleinement investies par les jeunes. Les jeunes se saisissent régulièrement des différentes instances et outils en les partageant et en les transformant en des idées forces, ce qui apporte une dynamique au sein des groupes et conduit l'établissement à opérer des améliorations dans la mesure du possible.

Au regard du public accompagné et des réalités observées, une autre forme de participation et d'expression, plus ouverte permettrait d'apporter une autre dynamique, une plus – value et une valorisation des compétences des jeunes : Réunion par cycle, réunion collective, échanges / rencontres autour de thèmes spécifiques avec des élèves des collèges et lycées ou des centres de formation : sujets d'actualité, outils numériques...

Un format et un concept de participation innovant et dynamique qui s'adapte à l'air du temps et aux réalités du moment. Ce concept, renforçant l'autodétermination des jeunes, pourrait être proposé lors d'un CVS, comme préconisé par **l'évaluation externe**. Les jeunes dont l'adaptabilité n'est plus à démontrer, pourraient être force de proposition sur le fond et sur la forme.

3.6 La place de l'entourage et les attendus dans l'accompagnement

La place de la famille est reconnue dès les premiers échanges avec l'établissement, aussi, le travail avec celle-ci s'enclenche dès les entretiens d'admission et se poursuit tout au long du parcours d'accompagnement : La famille est une ressource capitale. Les professionnels de l'IMED s'organisent pour proposer un cadre et des conditions qui permettent à chaque partie de pouvoir s'inscrire dans cette relation de travail qui se construit avec la personne accompagnée.

Concrètement, ce travail s'organise et se décline à travers plusieurs temps : entretiens d'admission, restitution de stage, accueil de rentrée scolaire, élaboration du Projet Personnalisé, bilans PP, GEVASCO, présentation des activités d'été, bilans de fin d'année...

Le travail et la coopération avec les familles se font également de manière spontanée : appel téléphonique, SMS, mail, mot dans le carnet de liaison. Il y a également des entretiens à l'initiative des familles, celle des professionnels. Les participants varient selon l'objet :

entretiens avec les cadres référents et les référents éducatifs, d'autres avec la psychologue, l'assistante sociale, l'infirmière, le médecin ou la directrice.

Les motifs les plus courants concernent la reprise à la suite d'une situation spécifique, le renouvellement des droits, absentéisme récurrent, situation nécessitant la mise en place des actions spécifiques...

Travailler avec les familles nécessite quelques fois d'associer la fratrie à certains entretiens notamment dans une démarche de compréhension de situations spécifiques. Les frères et /ou sœurs, parfois intimidés par l'environnement, sont contents de participer à des échanges, ils sont écoutés et reconnus dans leur rôle et leur place au sein de cet environnement famille-IMED. Il y a des entretiens qui sont organisés en présence des grands parents. Là aussi, la participation de chacun est recherchée et valorisée.

Une des particularités de l'IMED est la scolarité partagée nécessitant un travail et une coopération tripartite (famille, école, IMED). Certains jeunes, qui ont des capacités à expliquer leur accompagnement guident les familles, d'autres s'appuient sur les professionnels pour s'assurer de ne pas s'écarter des lignes directrices du PP.

Globalement, le travail avec les familles et les proches conduit les professionnels à rassurer les familles, à reconnaître leurs compétences et leur expertise.

Une **enquête** a été organisée dans le cadre de la réécriture de ce projet autour de 4 thèmes :

- La participation des familles
- La qualité des prestations,
- La communication
- La projection après l'IMED

La participation des familles a été recherchée à partir de cette question : « ***A quelle occasion participez-vous à la vie de l'IMED ?*** »

Cette enquête indique que le Projet Personnalisé et les rendez-vous ou entretiens sont investis à hauteur de 34%, suivis des portes ouvertes pour 30%, la réunion des parents pour 25%, le Projet scolaire pour 24% et la brocante pour 11%.

Ces résultats concernent 51 familles, soit la moitié de la capacité d'accueil de l'IMED qui est de 110 places.

Cette enquête a conduit les familles à suggérer : davantage de communication sur les activités et sur les menus, plus d'accompagnement professionnel, plus de culture, plus à l'écoute des jeunes.

Certaines suggestions sont déjà prises en compte, d'autres sont en cours et vont se poursuivre.

3.7 Les principes d'intervention

Les principes d'intervention reposent sur des réflexions théoriques et des valeurs partagées par les équipes, des injonctions légales ou réglementaires et le Projet Associatif Global (PAG).

3.7.1 L'autodétermination et la valorisation des rôles sociaux

Michaël WEHMEYER définit l'**autodétermination** comme « un ensemble d'habiletés et d'attitudes requises pour induire et contrôler sa propre vie et prendre des décisions relatives en regard de sa qualité de vie ; en réalisant librement des choix tout en limitant les influences externes. »

L'autodétermination est structurée en 4 composantes. Pour « être acteur de sa vie », la personne a besoin de se connaître et connaître ses besoins, être autonome, être capable de s'autoréguler. Ces composantes se déclinent à l'IMED dans l'accompagnement des jeunes afin de leur offrir les expériences nécessaires pour développer leurs compétences afin qu'ils soient acteurs de leur vie.

Par exemple, lors des temps d'apprentissages, arriver à effectuer une tâche en respectant des consignes et faire le point avec l'éducateur est une démarche **d'auto-réalisation**. C'est reconnaître ses propres capacités et besoins.

Un exemple **d'autorégulation** pourrait être téléphoner à l'IMED quand on a raté le bus, attendre le suivant pour arriver à l'IMED et se présenter auprès du coordonnateur pour informer qu'on est bien arrivé, ...

L'**autonomie** guide l'accompagnement au quotidien dans les différents apprentissages et habiletés.

Le pouvoir d'agir c'est être capable de prendre des initiatives sans se mettre en danger, être capable de faire ses choix, c'est également se tromper et apprendre de ses erreurs. Dans le cadre de l'amendement Creton, les jeunes rédigent eux-mêmes la demande, prennent rendez-vous au secrétariat pour rencontrer la directrice, exposent et motivent leur demande... Cette démarche préparée et réalisée par la personne montre des capacités d'autodétermination certaines.

Les jeunes de l'IMED sont impliqués, dans différents contextes, à prendre la parole et à s'exprimer en public. Comme c'est le cas, lors des colloques sur l'environnement qui se sont déroulés à l'IRTS de Grande Synthe et Loos. Lors de ces colloques, 3 jeunes ont présenté des actions menées en faveur de la préservation de l'environnement.

Les actions de bénévolat s'inscrivent également dans une démarche d'auto-détermination qui aident le jeune à développer son pouvoir d'agir. Ce pouvoir d'agir s'affirme encore plus quand

cette démarche est relayée par la fratrie et les parents, comme nous le constatons dans certaines familles.

Au quotidien, les vies de groupes, les ateliers, individuels et collectifs sont des moments propices que les professionnels saisissent pour valoriser, encourager, susciter l'expression d'initiatives de chaque jeune, seul et au sein d'un collectif. Les jeunes sont invités à présenter leur portrait à une équipe de professionnels pour entrer à l'ESAT ou encore pour présenter un projet.

Comme l'on peut l'observer auprès des jeunes accompagnés, l'autodétermination se construit au quotidien, au fur et à mesure des expériences, en respectant le rythme de chaque jeune, ses réticences, mais également ses renoncements....

Enfin, l'autodétermination nécessite que les professionnels soient dotés d'outils leur permettant d'accompagner les jeunes dans ce processus, offrir des expériences, valoriser les potentialités du jeune et l'aider à mettre en place les moyens de compensation (aide technique, aide humaine, aide financière...).

L'IMED vise à former à l'autodétermination un maximum de professionnels intervenant auprès des jeunes avec une approche pluridisciplinaire et des « ambassadeurs », comme préconisé dans **l'évaluation externe**. Cela fait partie d'un incontournable du Projet Associatif Global, et du plan de formation annuel.

3.7.2 La bientraitance et la prévention de la maltraitance

L'IMED, comme l'ensemble des établissements et services de l'Association, est engagé dans une démarche de prévention de la maltraitance et la promotion de la Bientraitance.

La politique nationale de lutte contre la maltraitance favorisant le développement et la promotion d'une culture active de « Bientraitance » des personnes, a vulgarisé l'importance d'assurer une vigilance constante sur la qualité de vie et d'accompagnement des personnes accompagnées en établissement ou à domicile. Dès lors, professionnels et organisations sont tenus de garantir et d'appliquer les recommandations de l'ANESM ⁶(HAS) à travers :

- Le respect des droits des usagers et de leur entourage,
- Le développement des démarches d'amélioration continue de la qualité dans les établissements et les services,
- La sensibilisation et la formation des personnes à la bientraitance,
- La mise en place dans les établissements et les services d'une démarche d'analyse et de gestion des risques,
- La diffusion des recommandations et guide de bonnes pratiques.

⁶ Création de l'ANESM en 2007, agence créée pour accompagner les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) dans la mise en œuvre de l'évaluation interne et externe.

Ces principes, déclinant les actions de lutte contre la maltraitance, sont mis en œuvre à l'IMED, à travers l'application des droits des personnes et de leur entourage : recueil des attentes et des besoins des personnes, mise en place d'un service qualité, traitement des fiches, de réclamation, de dysfonctionnement, d'évènement grave et d'informations préoccupantes ...

- **Un comité de bientraitance mis en place en 2013**, composé de professionnels, a pour mission d'analyser les fiches d'évènements graves. Le comité se réunit 3 fois par an, les situations concernées sont abordées et analysées.

Cette instance ne propose pas encore de mesures correctives.

La réécriture du Projet d'établissement a été l'occasion de questionner cette instance. Un audit sur la bientraitance a permis de formaliser un plan d'actions et de préconiser l'évolution de ses missions. D'autres préconisations ont été formulées sur le respect des droits des jeunes comme la participation à l'élaboration du PP... Cet audit permet le croisement de regards et des expertises, favorisant l'émergence de nouvelles idées et une nouvelle dynamique.

Au quotidien, la question de la bientraitance est abordée avec les jeunes au sein des groupes sous différentes formes : débats, sensibilisations, vidéos, dans un but éducatif et préventif. La bientraitance est également abordée en reprenant une situation vécue au sein d'un groupe : illustrations par des exemples, mise en scènes, en engageant une réflexion et en proposant des idées d'amélioration. La pair -aidance et les actions de bénévolat sont des démarches qui aident également les jeunes à comprendre le sens de la bientraitance. De même, proposer d'accueillir les familles suite à un vécu difficile entre jeunes, permet d'échanger sur les situations et de veiller ainsi à la non-reproduction de ces situations.

D'une manière générale, la bientraitance et la prévention de la maltraitance guident la pratique professionnelle au quotidien. Pour autant, il est important de procéder à des rappels réguliers à travers des actions de formation, des réunions pluridisciplinaires et les réunions à dimension analytique.

- Cette démarche qui se réfère aux **Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (HAS)**, doit impliquer également les familles et les proches des jeunes afin de développer la prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance.
- Deux numéros de téléphone sont affichés à l'accueil :
 - Le **119** Allô Enfance en Danger
 - Le **3977** pour signaler la maltraitance d'une personne âgée ou handicapée
- La vie collective et la dynamique de groupe, empreintes d'interactions et de partage impactent chaque personne et peut, dans certains moments, générer des **situations de maltraitance**.

Leur traitement fait l'objet d'une procédure associative. Ces situations sont traitées en interne et en externe, la transmission d'un document portant les éléments d'une situation en guise

d'alerte et d'information aux partenaires et autorités spécifiques : Procureur de la République, Juge d'instruction et d'application des peines, Agence Régionale de Santé, cellule territoriale de Recueil d'Informations Préoccupantes (CRIP). Ce document est également transmis à la Direction de l'accompagnement au siège de l'Association avec laquelle des échanges ont lieu notamment concernant les suites de la démarche.

Dans l'accompagnement des jeunes, diverses problématiques sont constatées : agressions et actes de violence entre jeunes, utilisation inquiétante des réseaux sociaux, errance les week-ends, rupture de soins pendant les week-ends et les vacances, conduites à risques...

Ces diverses problématiques interpellent et questionnent les professionnels et les familles qui se trouvent quelques fois démunis.

Ces situations qui concernent aussi bien les jeunes mineurs et les jeunes adultes, filles comme garçons mettent en évidence un manque de solutions adaptées pour les accompagner. Les mesures d'urgence proposées deviennent malheureusement les solutions....

Si les situations évoquées sont abordées en équipe entre partenaires, celles en lien avec les actes de violences font l'objet d'échanges et de rencontres avec les différentes parties prenantes : familles, jeunes concernés, professionnels, elles permettent d'échanger, de comprendre ces situations et de mettre en place des actions nécessaires dans la mesure du possible. Ces situations conduisent également les professionnels à mobiliser les ressources et les autorités compétentes afin d'apporter des réponses adéquates à ces situations. Le manque de réaction et d'action de la part des autorités impactent le suivi de ces jeunes qui pour la plupart, poursuivent dans leurs agissements, rendant ainsi difficile l'accompagnement au quotidien.

- Les situations ou comportements problèmes sont abordées au sein de l'instance « **Trait d'Union** ».

Cette instance, mise en place il y a une vingtaine d'années, répond à une nécessité de réflexion et d'échanges autour de situations des jeunes, avec des comportements difficiles répétitifs (violence verbale, violence physique, auto-agressions, etc), non adhésion récurrente aux ateliers, à la vie de groupe, et d'explorer des pistes d'accompagnement. Le trait- d'union réunit la cheffe de service de l'internat, des éducateurs, l'assistante sociale, la psychologue et l'infirmière. Après analyse, nous constatons que le trait d'union n'est pas ouvert à l'ensemble des jeunes de l'établissement.

A noter que les parents peuvent être sollicités pour participer à cette instance. Cette présence permet dans certaines situations d'avoir une compréhension notamment s'il y a un lien avec l'environnement familial. Dans d'autres situations, cette présence peut s'avérer être une occasion de venir en soutien et en appui à la famille.

Remarques et perspectives : des comportements à risques peuvent être identifiés durant tout le parcours d'accompagnement, et nécessitent la mobilisation de ce dispositif. Par ailleurs, la récurrence de ces comportements nécessite **d'interroger les objectifs et le fonctionnement**, de les adapter aux besoins actuels et de le compléter par d'autres stratégies et expertises tels que les dispositifs d'accompagnement et de soutien, la direction de l'accompagnement... des leviers qui permettent d'apporter une écoute et une aide à l'identification des pistes d'accompagnement.

Ce regard systémique permet de valoriser également la place des parents et de leur permettre de participer à la réflexion et aux échanges concernant leur enfant, ce qui constitue également un soutien. L'autre questionnement concerne les moyens mobilisés et les modalités engagés pour accompagner les jeunes dans ces situations.

3.7.3 La gestion des paradoxes

- Entre le **temps de décisions** (suite à un dépôt de plainte, par exemple) et la nécessité **d'apporter une réponse**, le temps d'attente est « une éternité ».

Alors que l'accompagnement proposé vise à apporter des repères et le respect des règles, les démarches engagées par les jeunes et leurs proches auprès des autorités administratives, à la suite d'actes de violence ne sont pas suivies d'effet : convocation pour être auditionné, ensuite statu quo ...L'agresseur reste sans injonction, le temps de réaction des représentants de la loi fait perdre le sens de la sanction. La victime ne se sent pas reconnue en tant que telle face à la lenteur du système. Tout ceci conduit à une perte de sens et de crédibilité qui impacte l'accompagnement et les objectifs mis en place dans l'établissement. L'administration pourrait améliorer ses services. Prendre en compte ces situations apporterait une réparation aux victimes, et une prise de conscience pour les auteurs d'agressions.

- Comment accompagner les jeunes adultes **vers l'autodétermination et vers l'autonomie** lorsque les proches prennent des initiatives à la place du jeune adulte ? Soutenir et former les proches à l'autodétermination est important. Cela permet d'avoir une cohérence d'ensemble et facilite le libre choix à la personne.
- **Le droit à la VAS (Vie affective et Sexuelle) dans une collectivité.** Des ateliers sont réalisés pour informer, et soutenir la VAS. Cependant il existe un décalage entre la réalité et les droits des jeunes majeurs vivant notamment en collectivité. Le droit à l'intimité, recevoir son ami (e) ou rendre visite à son ami (e) est un axe d'accompagnement à travailler dans cet environnement. Cet accompagnement peut être abordé dans le respect de tous et de chacun dans ce contexte.

- **Les limites de la RAPT (Réponse Accompagnée Pour Tous) ou le rapport Piveteau à l'épreuve.** Comment peut-on apporter une réponse à une situation qui fait l'objet d'un signalement quand le **délai d'attente d'une réunion de coordination** est de 6 mois environ ? et qu'un jeune adulte auteur d'agression et actes de violence répétitifs court un risque de rupture de parcours, et ne peut être accueilli dans un autre établissement **faute de proposition** ?

Les limites rencontrées face à certaines situations complexes conduisent souvent les professionnels à avoir recours à des solutions relais temporaires ou définitifs (quand cela est possible), sachant qu'un accueil temporaire peut se transformer en accueil de longue durée Se pose la cruciale question de l'offre quand le maintien au sein d'un dispositif n'est plus possible. Le risque de se retrouver face à des situations sans solution et sans réponse accompagnée est plus que probable...

4. Les partenariats et stratégies d'ouverture dans l'environnement

« Il faut tout un village pour élever un enfant ... ». Proverbe Africain...

4.1 une diversité de partenaires

Au-delà de l'application d'une volonté des politiques publiques, l'IMED, pour assurer l'accompagnement des personnes, s'appuie sur les moyens internes et externes. Le tableau suivant représente les partenariats qui concourent de manière permanente et active à l'accompagnement des jeunes. Ces partenariats sont établis selon les besoins identifiés et en lien avec les droits des personnes, dans une dimension de réciprocité et d'intérêt mutuel.

LES PARTENAIRES

	<p>Santé</p>	<p>Établissements sociaux et médico-sociaux</p>	<p>Culture</p>
<p>Formation</p>	<p>Travail, Immersions et stages</p>	<p>Droits, accès aux droits</p>	<p>Sensibilisation - prévention</p>
<p>Logement</p>	<p>Mairies - Maisons de quartier</p>	<p>Sport</p>	

A ce tableau, viennent s'ajouter plusieurs autres partenaires qui travaillent en coordination avec les professionnels de l'IMED. Cette cartographie peut évoluer. Ces partenariats sont établis au fur et à mesure, ils ne sont pas figés. Ils sont sollicités au fur et à mesure, selon les besoins et les situations des jeunes.

L'IMED occupant une place stratégique au sein du Dunkerquois (offre de service, agrément, situation géographique,) son ancrage au sein du territoire est clairement identifié, et les actions favorisant l'inclusion sont investies par les différents partenaires :

- Engagement dans la préservation de l'environnement et la transition écologique,
- Organisation et participation à des forums,
- Tables rondes,
- Bénévolat,
- Chantiers écoles au sein des associations et des collectivités locales.

4.2 Ancrage et stratégies d'ouverture sur le territoire

L'**ancrage** de l'IMED se développe à travers son ouverture, comme objet d'études et de recherches pour les étudiants en formation (Master, doctorat) : IRTS de Grande Synthe, Université de Lille, l'ULCO autour des thèmes de la transition énergétique, l'environnement et la déficience intellectuelle, ou encore l'accueil de jeunes qui viennent participer à l'animation d'activités auprès des professionnels dans le cadre des contrats civiques...

Ou encore l'accueil de classes d'élèves d'une école primaire de la ville de GRAVELINES pour une journée de découverte et de partage...

Ces initiatives permettent d'être toujours en veille et ouvert à des expériences innovantes qui peuvent éveiller les jeunes dans leur projection.

De même, des **ateliers** sont **animés conjointement** entre les professionnels de l'IMED et les partenaires autour du cyber- harcèlement, la bonne utilisation du téléphone portable et des réseaux, savoir dire non, « mon corps, c'est mon corps », ou encore les déplacements au planning familial de Dunkerque... Autant de soutiens qui aident les jeunes dans leur autodétermination.

Ces partenariats qui donnent lieu à des actions conjointes se font dans une dimension d'ouverture de l'établissement et de son inscription dans une dynamique partenariale autour de projets visant à accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets.

Accueillir et aussi « aller vers », l'IMED est dans une dynamique relationnelle qui ouvre des possibles.

4ième Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT

1 Les ressources humaines

1.1 Professionnels, compétences mobilisées

Au 31 décembre 2023, l'IMED comptait 58 salariés pour 59 ETP.

Le ratio d'encadrement au sein de l'IMED est de 3,14 pour 1 professionnel sachant que l'établissement accueille 110 personnes.

A l'IME de Copenaxfort, il est de 2,41 pour 1 professionnel avec 62 personnes accompagnées.

Celui de Rosendael est de 1,90 pour 1 professionnel, avec une capacité d'accueil de 62 Places.

Enfin, pour le Banc vert qui a une capacité d'accueil de 77 places, le ratio d'encadrement est de 1,85.

L'IMED est doté d'une équipe pluridisciplinaire⁷, riche en compétences. La composition de cette équipe met en évidence les moyens déployés pour réaliser les missions de l'établissement qui allient l'éducatif, le social, les apprentissages, le sport, le paramédical et le médical. Viennent s'y ajouter les administratifs et les services généraux, des pans d'intervention incontournables dans l'accompagnement des jeunes et le fonctionnement de l'établissement.

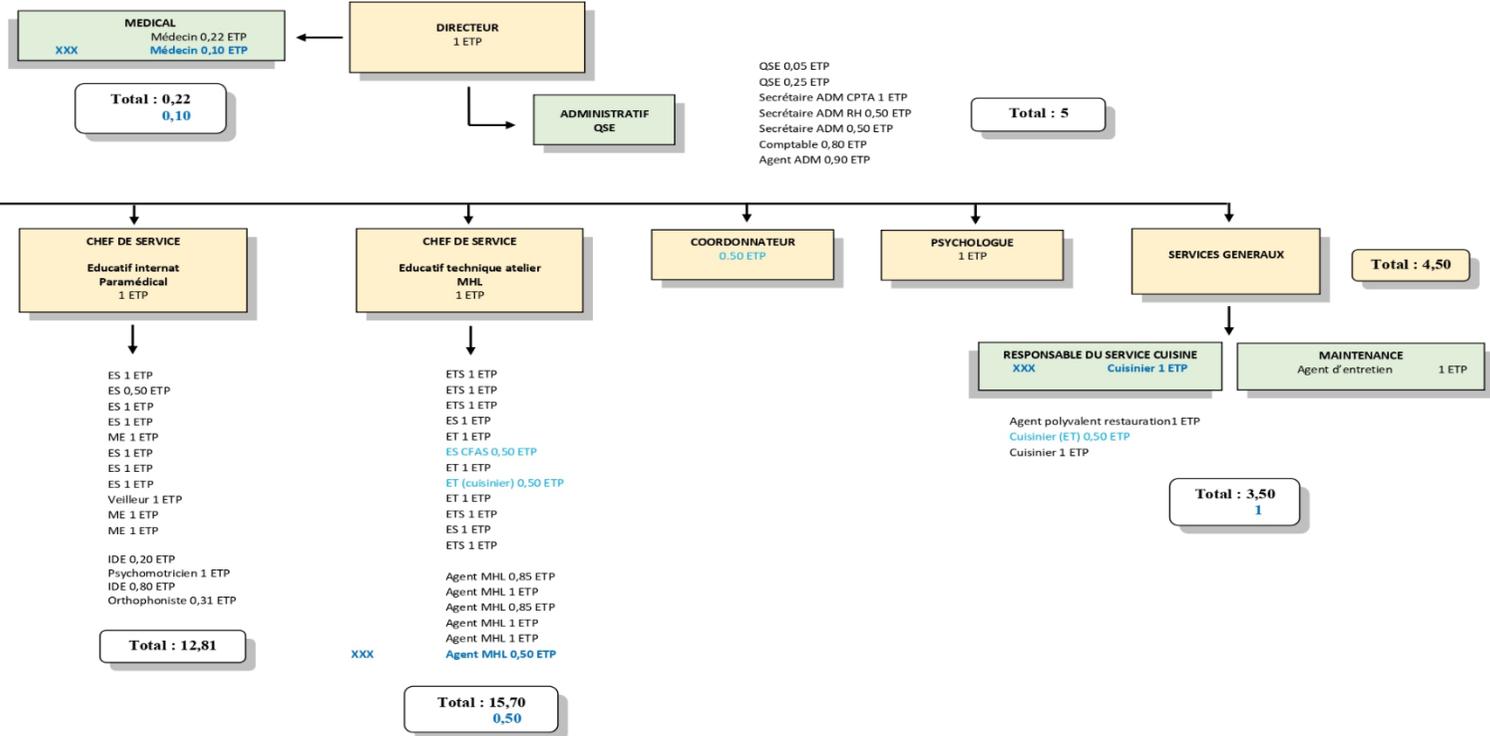
7 professionnels de l'IMED interviennent au sein du Centre de Formation et d'Apprentissage Spécialisé (CFAS) : 1 éducatrice spécialisée, 1 éducatrice sportive, 3 éducateurs technique spécialisés, 1 agent administratif. 1 éducateur spécialisé assure la coordination du CFAS et celle de l'IMED.

Ci-après, voici l'organigramme :

⁷ Missions des professionnels en annexe

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

Légende :
 CDD remplaçant
 CDD surcroit
 3^{ème} cycle
 Double service
 Non pourvu



ETP NON POURVUS

Médecin	: 0,10
Kiné	: 0,50
Ortho	: 0,68
Agent MHL	: 0,50
Cuisinier	: 1
Total	: 2,78

ETP EN SURPLUS

Coordinateur	: 0,50
ETP EN SURCROIT	
	0
Total	: 0,50

ETP CPOM
 57,89

ETP REEL / EN POSTE
 56,03

Surcroit : 0
 Utilisé : 55,53
 Surplus utilisé : 0,50

L'organisation de l'établissement repose sur **l'équipe de direction** composée de 3 chefs de service qui assurent le management des différents secteurs : hébergement, éducatif, pré-professionnalisation et paramédical, et la directrice.

L'ensemble est opéré sous le management global d'une directrice, elle-même sous la délégation du Directeur Général.

Remarques et perspectives : L'évolution du public met en évidence des besoins en termes de métiers, de compétences et d'accompagnement de problématiques spécifiques. En effet, les jeunes, malgré l'orientation vers les ESAT, souhaitent s'orienter vers des métiers en lien avec la transition écologique, le numérique, les métiers du tertiaire et de services...

Ces orientations, bien qu'elles soient déjà engagées en interne, notamment la transition écologique, nécessitent des profils de postes avec des compétences spécifiques pour accompagner les jeunes dans la recherche d'emplois, recherche des formations, etc.

- **Des Missions spécifiques :**

Le correspondant qualité est un professionnel de l'équipe éducative, il a un temps de travail dédié 1 fois par semaine. Ce temps lui permet de consulter, d'élaborer des procédures en lien avec les pilotes de processus et présentées lors des rencontres avec la direction et en réunion institutionnelle.

L'IMED a également un correspondant santé en la personne liée aux soins, l'infirmière.

Un correspondant QSE intervient au sein des 4 IME, il est positionné au siège.

1.2 La GPEC, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

Chaque professionnel dispose d'une fiche de poste pour les postes et les missions prévues. Des Entretiens Professionnels et d'Evaluation (EPE) sont réalisés tous les 2 ans, et 6 ans pour les entretiens d'ancienneté. Un entretien avec le (la) salarié(e) est un moment d'échange sur le parcours, les formations, les temps forts et de fixer des objectifs pour la période suivante. Selon le type d'entretien, des perspectives d'évolutions et de mobilité, sont également évoquées.

L'IMED est soumis au cadre de la Convention Collective du 16 mars 1966.

Les recrutements des salariés sont réalisés par l'établissement. Pour ce qui est des Contrats à Durée Déterminée (CDD), les Contrats à Durée Indéterminée (CDI), ils sont établis en lien avec les services de la Direction des Ressources Humaines du siège. Les contrats des cadres quant à eux sont gérés exclusivement par les services du siège à l'exception des CDD.

L'accueil de stagiaires

Une organisation par essence, quel que soit le secteur d'activité est un environnement de formation et d'accompagnement des stagiaires, c'est potentiellement un levier pour des futurs recrutements. Aussi, quoi de plus naturel pour un établissement médicosocial que d'accueillir et d'accompagner des stagiaires dans le cadre de la formation initiale ou continue, en lien avec

un projet professionnel et dans une démarche à visée formative. L'IMED est un établissement très sollicité pour les stages, certainement pour la diversité de son offre.

Une **administratrice référente** nommée par l'Association pour l'IMED, assure le lien entre les familles, les professionnels et l'Association, notamment au sein du Conseil d'Administration. L'administratrice participe aux réunions organisées par le comité des parents. En cas d'absence et d'indisponibilité, elle est représentée par son suppléant dans les différentes instances.

1.3 L'Analyse des ressources humaines

■ L'absentéisme

Année 2022

Catégorie	Maladie	Covid	Maternité	Paternité	Temps partiel	Total général
Cadres		9			165	174
Paramédicaux/médicaux	2	21				23
Educatif	671	159	112		215	1157
Administratif	10	8			202	220
Services généraux	805	13			43	861

Le personnel éducatif et les services généraux représentent les catégories de professionnels les plus impactées par l'absentéisme (1371 jours et 861).

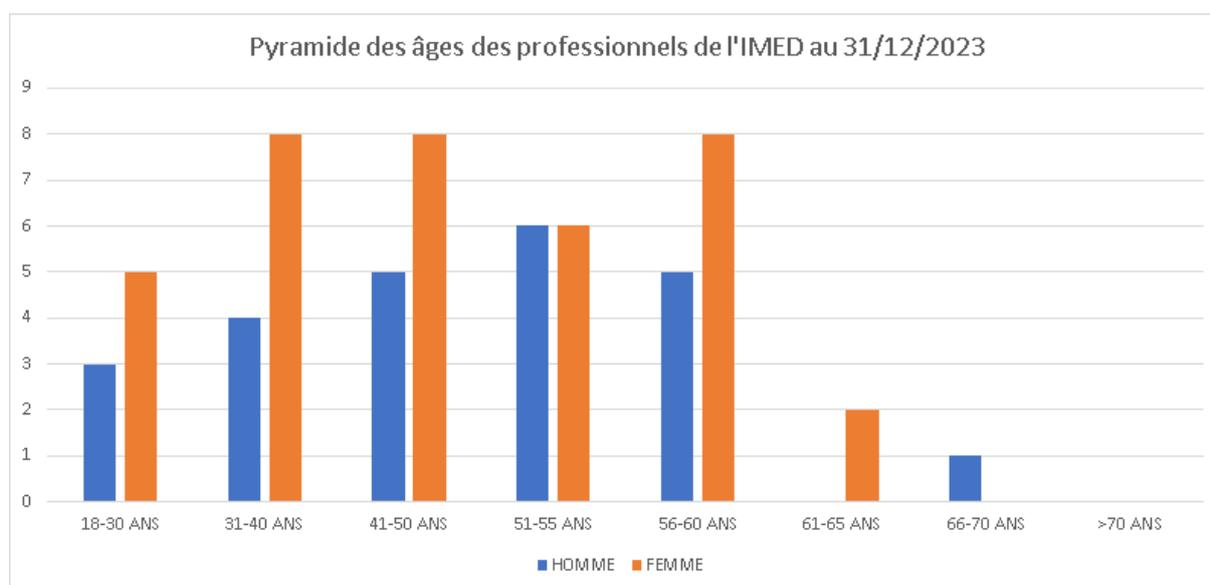
Année 2023

Catégorie	Maladie	Covid	Maternité	Paternité	Temps partiel	Total général
Cadres	9					9
Paramédicaux/médicaux	7					7
Educatif	427				240	667
Administratif	213					213
Services généraux	252				654	906

L'année 2023 affiche une chute de l'absentéisme pour le personnel éducatif (427 jours au lieu de 671 en 2022), même constat pour les services généraux (252 jours au lieu de 805 en 2022). Les services administratifs quant à eux enregistrent une hausse de l'absentéisme, passant de 10 jours en 2022 à 213 en 2023.

Notons que ces données n'intègrent pas les accidents de travail, ceux-ci ne donnent pas systématiquement lieu à des arrêts de travail et donc, pas d'impact significatif sur l'absentéisme.

- **Âges des professionnels**



On peut observer que l'équipe de l'IMED est composée majoritairement de femmes. L'âge des professionnels oscille entre 18 et 70 ans, avec une prédominance entre 41 et 60 ans, tous genres confondus. Ces données sont à prendre en compte dans la gestion des emplois et des compétences dans une optique projective.

- **Les CDD, Contrats à Durée Déterminé**

	2021	2022	2023
Nombre de CDD annuel	92	78	49
Femme	13	15	8
Homme	9	10	6

En 2023 nous avons établi moins de contrats de remplacement, ce qui confirme la baisse de l'absentéisme.

- **La Mobilité**

Les mouvements observés sont essentiellement liés aux départs en retraite des salariés, on observe peu de mobilité. Les conditions de travail sont appréciées (QVCT).

L'offre de service est variée avec des équipements modernes et un environnement professionnel agréable. Les professionnels ont acquis une certaine expertise qui peut se renouveler avec le plan de formation, les Groupes d'Analyse de Pratiques (GAP).

La mobilité se réalise parfois en interne, selon les demandes, elle permet de continuer à accompagner les jeunes de manière optimale, malgré un public avec des besoins diversifiés.

Malgré les difficultés de recrutement observées dans le secteur, l'IMED est un établissement qui attire, au vu des nombreuses demandes de stage et d'emploi reçues.

- **La communication**

La vie d'une organisation qui rassemble des hommes et des femmes autour d'objectifs communs s'organise et se régule à travers une communication institutionnelle.

Ainsi, sur le plan interne, la communication s'organise à travers les réunions permettant d'échanger autour d'informations générales et spécifiques. Une frise (planification annuelle) établie en fin d'année scolaire et partagée en équipe. Elle trace les évènements et temps forts de la vie de l'établissement et donnant lieu à une organisation spécifique.

La communication se fait également par mail via Outlook. Chaque salarié dispose d'une adresse mail qui permet de communiquer en interne et en externe.

La communication se fait également sous forme d'affichage : notes de services, notes d'information, offres d'emplois, qualité, droit du travail.

Une feuille d'informations hebdomadaire, alimentée par tous est remise à chaque professionnel, le lundi matin. Ce document comporte également l'ordre du jour de la réunion générale. Un compte -rendu de cette réunion est transmis par mail à l'ensemble des salariés.

Sur le plan associatif, une News Letter et un journal, les faits papillons, sont transmis à l'ensemble des salariés afin d'assurer des liens et une coordination entre les divers ESMS.

Sur le plan externe, la communication se fait par mail et par voie postale ainsi que des évènements tels que les forums, les tables rondes qui permettent d'informer et d'échanger sur la vie et les projets en lien avec l'établissement.

2.Modalités de travail et de régulation

2.1 les différentes réunions

Les réunions, organisées au sein de l'IMED, favorisent la coordination entre les professionnels, et l'accompagnement des personnes.

Réfléchir à plusieurs permet de croiser les regards, cette démarche enrichie par la pluridisciplinarité permet à chacun d'affiner sa compréhension des situations, de chercher ensemble des pistes de travail et de resituer les différentes interventions dans une cohérence d'ensemble.

Réunion Instance	Objet	Fréquence et durée	Horaire	Animation	Participants
Réunion générale de l'IMED	Information générale, projets par service et transversaux	Tous les lundis	de 8h30 à 10h IMED	Directeur	Tous les salariés
Réunion RP (Représentants de Proximité)	Echanges, suggestions, concertation en termes de conditions de travail, qualité de vie au travail, d'organisation générale de l'établissement	6 à 11 par an	1h bureau de direction	Directrice	Directrice RP et invités possibles
Réunion DUERP -RSE	Suivi- points d'étape	Tous les 3 mois	1h	QSE	QSE, Référent sécurité, 1 représentant de proximité, Directeur, 1 Chef de service.
Réunion Administrative	Procédures, organisation du service,	Tous les 3 mois	Jeudi de 13h à 14h	Directeur	Directrice Service administratif
Réunion qualité	Point qualité : mise en œuvre, suivi, freins, avancées.	1 fois par mois	Mercredi de 8h30 à 9h30	Directeur	Correspondant Qualité Directeur, chef de service
Réunion PP	Elaboration, suivi et évaluation du PP	12 à 18 mois	Planning établi	Chef de service	Jeune, référent, famille, chef de service, partenaires
Réunions de services	Organisation, projets, informations	1 fois par semaine	Fonctionnement récurrent	Chef de service	Equipe pluridisciplinaire
Comité de Direction	Elaboration, réflexion stratégique, projets, vie de l'établissement	1 fois par semaine + 1 fois par mois comité élargi	Fonctionnement récurrent	Directeur	Directeur, chefs de services

Un Comité de Direction Elargi se réunit 1 fois par mois, animé par la directrice. Il rassemble les chefs (fes) de service, la psychologue, l'assistante sociale, le coordonnateur, l'infirmière et le médecin. Ce CoDirE accueille également des partenaires et personnes ressources pour les points transversaux et spécifiques nécessitant une expertise et/ou des regards croisés. Le CoDirE se déroule dans un esprit d'échanges, de partage et d'enrichissement réciproque.

Remarques et perspectives : Les réunions sont organisées du fait d'un plateau technique conséquent nécessitant des temps d'échanges et de coordination entre les professionnels des différentes équipes. Dans le même temps, ces réunions qui peuvent concerner les mêmes jeunes mobilisent plusieurs professionnels à des temps différents.

Aussi, une réorganisation s'impose afin d'améliorer la mise en œuvre des projets des jeunes. Cette réorganisation facilitera la transversalité, la communication et la coordination des équipes.

2.2 Le temps de préparation

Le temps de travail des personnels médico-sociaux ne peut se limiter à un face à face avec les personnes accompagnées. Il comprend un temps à part, il s'agit de temps de préparation et/ou de réunion primordial pour un accompagnement de qualité. Ces temps concernent plusieurs tâches : écrits professionnels, transmissions, préparation des accompagnements et activités diverses, relation avec les familles et les partenaires, accueil des nouveaux professionnels ou stagiaires, préparation des réunions.

Les différentes réunions d'équipes ont ce double objectif de coordination et de réflexion. S'y conjuguent échanges d'informations, mise au point organisationnelle et analyse des situations qui le nécessitent.

Lorsqu'une situation devient particulièrement complexe, elle fait l'objet d'un temps d'échanges pluridisciplinaire au sein du « trait-d'union », ou réunions d'équipe. Ces temps dédiés au partage des observations et au travail clinique permettent de repenser ensemble l'accompagnement et de définir de nouvelles pistes et hypothèses de travail.

2.3 Actions de soutien aux équipes

Le fonctionnement d'une organisation et les réalités liées à la pratique professionnelle nécessitent la mise en place d'outils de soutien et de régulation en direction des professionnels. Ces réalités sont d'autant plus prégnantes s'agissant de l'accompagnement des personnes en difficulté psychologique, cognitive et sociale dont les situations, complexes ou non, nécessitent des échanges et une réflexion entre pairs.

Au sein de l'IMED, **les réunions** permettent d'aborder des situations des personnes accompagnées, des thématiques sont également proposées, permettant ainsi une réflexion en lien avec la pratique professionnelle.

En dehors de ces temps dédiés, les cadres et les professionnels restent à l'écoute et disponibles pour échanger autour de situations. Selon les situations, les cadres peuvent être amenés à rencontrer les professionnels en prévention d'un mal être et dans un souci de bienveillance.

Les formations constituent un droit ouvert aux salariés, elles participent au développement des connaissances et des compétences des salariés. Le plan de formation Associatif à disposition à l'ensemble des salariés, apporte des outils et un soutien à la pratique professionnelle. Au sein de l'IMED, les thèmes de sécurité et de gestion des agressions ont occupé une place majeure sur les plans de formation des trois dernières années. Des formations certainement liées aux réalités plus prégnantes cette année. Un équilibre doit être apporté, avec des formations plus diversifiées et des incontournables telles que l'autodétermination, les RBPP, les solutions inclusives et innovantes en interne et en externe, formations liées à l'évolution du public, etc.

L'Analyse de la Pratique Professionnelle (APP) ou Groupe d'Analyse des Pratiques (GAP), des espaces et des temps dédiés aux professionnels des différents services proposés aux professionnels depuis le mois d'avril 2024. Ces séances organisées en 3 groupes, d'une durée de 2 heures, mobilisent 10 à 12 professionnels socio-éducatifs. Véritables temps de formation favorisant une dynamique de groupe, ces séances permettent aux professionnels de questionner le sens et l'éthique liées aux actions, réflexions et postures professionnelles face aux situations rencontrées et aux expériences professionnelles. L'animation des GAP est assurée par un professionnel du secteur médicosocial en lien avec un Institut de formation. Un bilan d'étape réalisé avec les professionnels et l'animateur permettra de s'assurer de l'efficacité des GAP et d'envisager ainsi d'autres perspectives si nécessaire.

3. Fonctions supports et ressources

Bien qu'il existe des ressources sur site, l'IMED, comme les autres établissements et services de l'Association, s'appuie sur les services du siège pour ce qui est de la comptabilité, la gestion de la paie, la gestion administrative des ressources humaines. Cet appui constitue un soutien fort qui contribue au bon fonctionnement de l'établissement.

3.1 Analyse financière

Les ressources financières de l'IMED comportent les activités globales de fonctionnement dont le financement est assuré par l'assurance maladie à travers l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le budget global, comporte le financement des salaires pour la majeure partie.

Voici l'**activité de L'IMED** sur les 3 dernières années :

Activité	2021	2022	2023	Ecart
Nbre de journées réalisées totales	19 372	18 858	18 542	-316
Coût d'exploitation en KE	4 180	4 148	4 343	195
Coût d'exploitation par journée en KE	216	220	234	14

Internat – capacité	36	36	36	Ecart
Nbre Journées réalisé	5591	5972	6688	+ 716
Nbre de journées prévisionnel	6329	6329	5936	- 356
Taux d’occupation prévisionnel	83,70%	83,70%	79,01%	-4,69%
Journées théoriques	7560	7560	7560	0,00%
Taux d’occupation réalisé	74,00%	79,00 %	88,47%	9,47%

Semi-internat – capacité	74	74	74	Ecart
Nbre Journées réalisé	13781	12886	11854	-1032
Nbre de journées prévisionnel	13006	13006	14096	1090
Taux d’occupation prévisionnel	83,70%	83,70%	90,71%	7,01%
Journées théoriques	15540	15540	15540	0
Taux d’occupation réalisé	88%	82,90%	76,28%	-6,62%

Le nombre de journées réalisées se réduit à nouveau en 2023 (-316 jours), en lien avec l’activité du semi- internat (-1032 journées), contrebalancé par l’internat qui enregistre une hausse (+716 journées). Cette tendance était également observée en 2022. Les taux d’occupation s’établissent à 88.47% pour l’internat et 76.28% pour le semi-internat :

Equilibre d’exploitation

IMED	2021	2022	2023	Diff	Var
Produits groupe 1 Tarification	3626	3896	4004	108	2,8
Produits groupe 2 Autres produits : exploitation	100	88	88	0	0,0
Groupe 3- financiers/exception	267	121	165	44	36,4
Total produits	3993	4106	4257	151	3,7
Charges groupe 1- Exploitation courante	680	664	656	-8	-1,2
Charges groupe 2 - Personnel	2871	2829	3071	242	8,6
Charges groupe 3- structure	629	655	616	-39	-6,0
Total charges	4180	4148	4343	195	4,7
Résultat net	-187	-43	-86	-43	
Résultat N-2 incorporé	19	40	30	-10	
Résultat administratif	-168	-3	-56	-53	
Investissements	53	118	31		

Le résultat administratif de l'IMED présente en 2023 un résultat déficitaire de 55 K€.

L'établissement bénéficie d'une hausse des produits de tarification (+2.8%), À noter que les produits des Groupes II et III comprennent principalement des reprises en lien avec les immobilisations subventionnées, de provisions retraites et des CNR stagiaires.

On peut noter au niveau des charges :

- Le léger repli du groupe I s'explique principalement par un gain sur les transports (20 K€) et sur les prestations de nettoyage compensé par un dépassement de 30 K€ en alimentation.
- Les frais de personnel en hausse de 8.6 % (Séjour, valeur du point en année pleine et Indemnité de départ en retraite).

Enfin, après une augmentation en 2022, les charges de structure baissent en 2023 notamment en lien avec les provisions pour retraite. Le résultat intègre 30 k€ de résultat N-1 (Amendement Creton 2022).

Situation économique et financière : Projection.

Comme l'ensemble du secteur médico-social, l'IMED sera impacté par la réforme en cours de la convention collective, avec une compensation financière attendue. Ce changement n'est pas à ce stade projetable budgétairement sur les années à venir.

Il faut cependant noter que pour parvenir à l'équilibre financier, certains postes ont été identifiés tels que les énergies, l'alimentation, le transport.

Les charges de personnel constituent en outre plus de 70% des charges globales et font bien entendu l'objet d'un suivi approfondi et continu.

Il y a également un équilibre à assurer sur l'activité entre le semi-internat et l'internat. La poursuite d'un travail autour de la fluidité des parcours avec les établissements et services du secteur enfance et les partenaires externes, permettra de réaliser et de maintenir cet objectif.

Il convient de préciser que le **Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)** constitue un véritable levier, une ressource qui permet de financer les équipements et les travaux à moyen et long terme dans un contexte économique contraint. Le PPI contribue pleinement au bon fonctionnement de l'établissement, à la qualité de l'accompagnement des personnes et des conditions de travail des salariés.

Source : Direction administrative et financière, Papillons Blancs de Dunkerque

3.2 La politique d'amélioration continue de la qualité

L'Association fédère pour l'ensemble de ses établissements et services une démarche d'amélioration continue de la qualité, qui repose sur un découpage des organisations par processus. Ces processus sont les dénominateurs communs entre les évaluations interne/externe et la norme ISO 9001.

L'amélioration continue de l'accompagnement s'inscrit dans une démarche qualité, animée par le correspondant qualité et la direction. La directrice s'engage à mettre en œuvre la démarche d'amélioration continue en cohérence avec le Projet Associatif, elle met en place les moyens de sa mise en œuvre et veille à son bon déroulement de manière continue, tout en respectant les échéances réglementaires.

En termes de formations, l'autodétermination et l'autonomie ont mobilisé la quasi-totalité des professionnels ces dernières années. Ces formations, ainsi que celles en lien avec les nouvelles orientations associatives et les problématiques du public, figureront aux prochains plans de formation. Ceci, afin d'apporter des outils aux professionnels, et de prévoir des ambassadeurs de formation comme le prévoit l'évaluation externe. Les GAP ont démarré cette année, les outils de la loi 2002-2 sont actualisés dans la quasi-totalité. Les autres actions telles que l'écriture des projets de service, les RBPP, le plan d'action du projet d'établissement mobiliseront les professionnels durant les années à venir. L'ensemble des actions fera l'objet d'évaluations régulières, de même, l'actualisation des documents cadres tel que le Projet Associatif (dont les travaux de réécriture sont en cours), se fera de manière systématique.

L'évaluation externe, organisée en 2021, a vu les actions préconisées réalisées pour la majeure partie, les actions restantes vont se poursuivre.

Bilan du précédent projet : Le précédent projet d'établissement définissait un plan d'action structuré en 11 axes :

Axe 1	Développer les dynamiques inclusives	Plusieurs actions inclusives recensées : sport, la santé, la scolarité, la culture, les partenariats, cartographier, analyser les partenariats, identifier les niveaux de partenariat pour viser l'inclusion dans la commune du jeune
Axe 2	Améliorer la santé et l'accès aux soins, développer la prévention	Sport et santé, ateliers thématiques favorisant la prévention et le soin, mise à disposition des outils adaptés. Reste la mise en place de l'instance de la commission participative hygiène de vie.
Axe 3	Identifier, entretenir et évaluer les partenaires	Les partenariats initiés nécessitent d'être classés et évalués.

Axe 4	Mettre à portée de toutes les innovations techniques	Mise à disposition d'une flotte informatique et téléphones portables, tablettes, borne numérique, imprimantes 3D, écrans tactiles dynamiques
Axe 5	Adapter l'apprentissage professionnel en fonction des évolutions du travail protégé et ordinaire	Actualiser l'offre des ateliers et des formations
Axe 6	Créer la boîte à outils de l'autodétermination	La boîte à outils reste à créer. Il en est de même pour la mobilisation des ambassadeurs de l'autodétermination.
Axe 7	Développer les aides en direction des familles et des familles d'accueil	Cet axe n'a pas été explicité. Les actions doivent être initiées notamment concernant les établissements de la protection de l'enfance et les familles d'accueil.
Axe 8	Accompagner les adolescents et les jeunes adultes dans l'approche de leur vie amoureuse	De nombreux ateliers et accompagnements sont proposés en interne et en externe. Une permanence a été mise en place. Rédiger une charte d'information de prévention à l'éducation sexuelle, créer un centre de ressources, vidéos, autres supports, groupe d'expression sur la vie amoureuse et affective.
Axe 9	Préparer le jeune à prendre en main son projet d'habitat et de vie sociale	Visites des hébergements en interne et en externe, essais en appartement autonome
Axe 10	Favoriser les suites de parcours en amont et à la sortie de l'IMED.	Nombreuses actions : stages croisés secteur, portes ouvertes, forums (qui m'aide après l'IMED), définition du rôle du référent. Reste à développer les missions du service de suite.
Axe 11	Mettre en œuvre le facile à lire et à comprendre (FALC) à l'IMED	Mise en place d'un atelier FALC, partenariat avec le CIDFF, traduction du « petit capitaine » par les élèves et une enseignante, participation au « salon des écritures singulières et plurielles ». Formations des jeunes et des professionnels.

Le tableau retrace la mise en œuvre du plan d'action du précédent projet. Les différents axes ont été déclinés quasiment dans leur entièreté à l'exception de l'axe 7 non explicité.

Notons que le premier axe « développer les dynamiques inclusives » concerne l'ensemble des domaines d'accompagnement. Ce plan d'action a permis à l'IMED de prendre un virage inclusif

franc et bien ancré notamment avec le sport, la santé, vie amoureuse et affective, l'autodétermination, etc.

Les actions de l'évaluation externe et du précédent projet vont être poursuivies et développées, elles vont être intégrées dans le présent projet.

L'Association des papillons blancs de Dunkerque et l'ARS ont signé un **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)** concernant la période 2019 – 2024. Plusieurs établissements et services sont concernés parmi lesquels l'IMED. Ce contrat déployé en interne et au sein du secteur qui arrive à son terme en fin d'année, va ouvrir d'autres perspectives en termes de réponses et d'adaptation de l'offre.

La future évaluation externe, via le nouveau référentiel d'évaluation de la qualité des ESMS, est **prévue en 2026**. Cette évaluation se fera sur 18 critères impératifs. Elle permettra d'impulser une nouvelle dynamique et de mobiliser ainsi l'ensemble des professionnels. A noter que la **Directrice qualité**, vient en soutien des établissements et services de l'Association, et s'assure du respect de la réglementation avec une équipe d'animateurs QSE.

L'animateur QSE, Qualité-Sécurité-Environnement intervient à l'IMED à raison de 7 heures par semaine. L'IMED est un environnement qui allie à la fois la qualité, l'environnement, les risques liés aux produits, la qualité de l'air, les accidents... Ces domaines nécessitent une attention toute particulière et une vigilance permanente.

L'amélioration continue de l'accompagnement s'inscrit dans une démarche qualité, animée par le correspondant qualité, une cheffe de service et la directrice. L'IMED place l'environnement au cœur de cette logique et participe activement à la transition de l'établissement vers une démarche de développement durable.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) mis en place depuis 2020, fait l'objet de mises à jour régulières.

Le DUERP permet de consigner le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés et par extension les personnes accompagnées. Il permet de répondre aux exigences de cohérence, de commodité et de traçabilité en regroupant sur un seul support les données issues des analyses de risques. Pour ce faire, nous avons réalisé à l'aide du référent sécurité et des équipes pluridisciplinaires un recensement des activités pouvant comporter un risque puis les avons classées selon des critères de fréquence et de gravité. Ce classement permet de définir et de prioriser les actions de prévention couvrant les dimensions techniques, humaine et organisationnelle.

Afin d'accompagner les professionnels dans l'appropriation de cette démarche, le QSE intervient 1 fois tous les 3 mois lors de la réunion institutionnelle. Cette réunion permet de faire un point sur les actions mises en place, les dernières mises à jour, les impacts sur l'environnement professionnel et les conditions de travail, et d'évoquer les prochaines actions envisagées.

Ces documents permettent de sensibiliser les professionnels et d'inscrire les exigences de la qualité de l'environnement dans une culture incontournable des postures professionnelles. C'est une démarche qui vise à mobiliser et à impliquer l'ensemble des professionnels afin de construire, collectivement, de nouvelles logiques d'accompagnement tout en garantissant la sécurité, le bien-être et la satisfaction des personnes accompagnées et des familles.

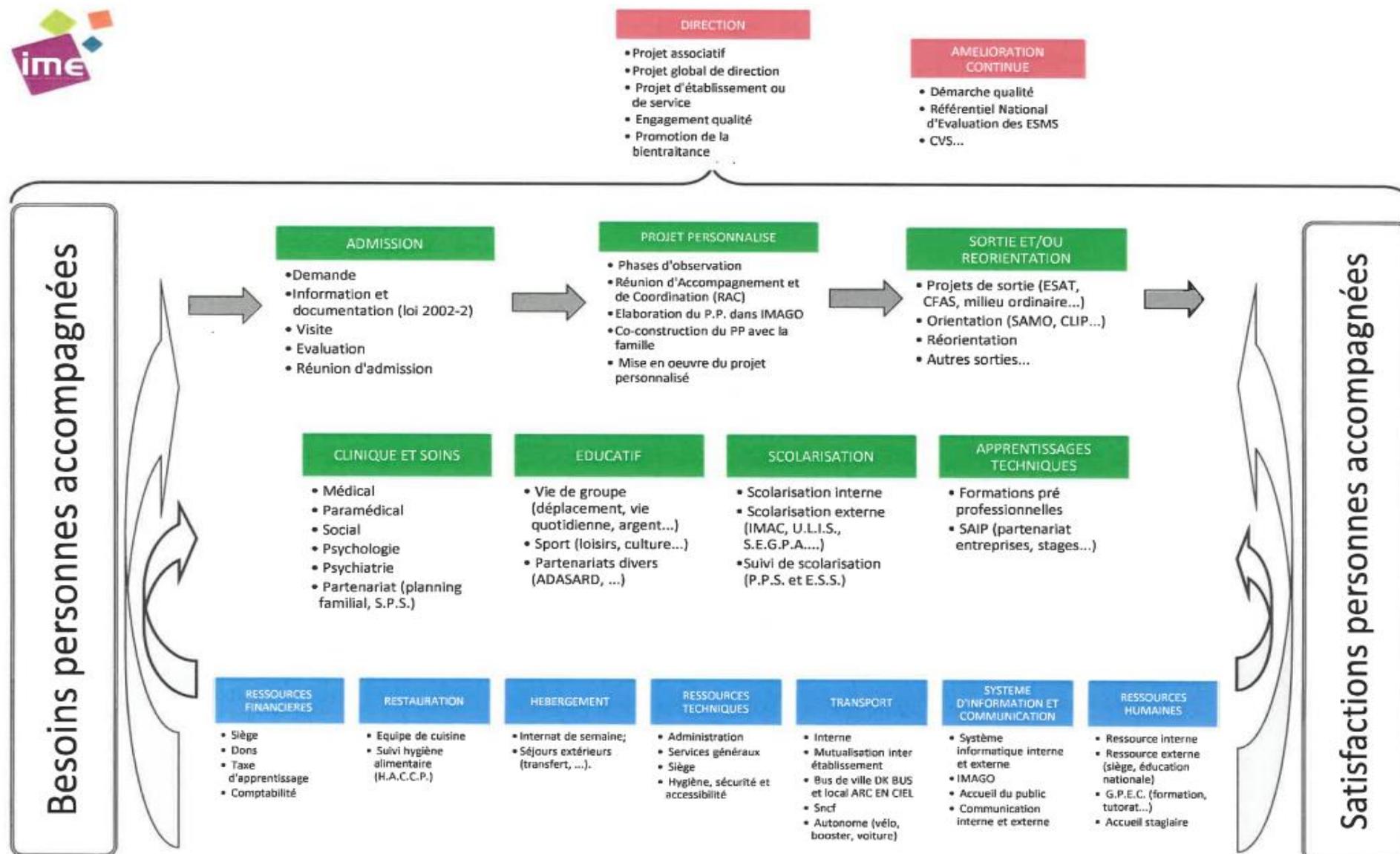
3.3 Outil de pilotage des processus

Actuellement, la quasi-totalité des process vacants sont désormais investis par des pilotes volontaires. Sur 16 processus, 2 restent vacants, en attente de confirmation de la part des pilotes pressentis ; La mise en place de nouveaux pilotes permet de relancer la démarche dans son ensemble, et de mieux organiser les tâches en lien avec les différents process. Cette nouvelle dynamique permet d'impliquer un maximum de professionnels et de confirmer l'amélioration continue de la qualité comme étant une démarche fédératrice et globale.

En termes de perspective, nous envisageons de créer un processus intitulé « **Transition écologique et développement durable** ».

La structuration des processus ayant fait l'objet d'adaptations récemment, la remobilisation des pilotes de processus donnent lieu à des rencontres avec les professionnels et abordent la mise en place opérationnelle : suivi, adaptations, etc. Ce travail qui doit se poursuivre, permettra de préparer la prochaine évaluation prévue en 2026.

[Ci-après la cartographie des processus de l'IMED](#)



VALIDATION par la direction *C. N. H. S. K. O. Y.* Date : *juin 2024*

Visa : *[Signature]*

3.4 L'implication de l'IMED dans la démarche de Responsabilité Sociétale et Environnement (RSE)

L'IMED est également engagé dans la démarche RSE, il organise des actions éco-responsables notamment à travers le tri des déchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la recherche d'économies d'énergies, la fabrication de produits écologiques, etc.

Développement durable et accompagnement : l'engagement fort des jeunes de l'IMED

Les personnes accompagnées par l'IMED bénéficient d'un accompagnement par la médiation animale notamment grâce à la présence de chevaux. Le fumier est stocké sur site et sert d'engrais pour les jardins ouvriers de Dunkerque.

- Un compost est également en place et permet de valoriser les déchets verts.
- Transformation de vieilles palettes en copeaux.
- Fabrication des hôtels à insectes.
- Collecte et tri de déchets aux abords de l'établissement.
- Collecte de bouchons au profit des associations.
- Rénovation de meubles anciens et fabrication du mobilier extérieur de l'établissement.
- Déplacement en vélo en sécurité et déplacements en transports en communs privilégiés.

Les actions éco-responsables font l'objet de sensibilisations régulières auprès des jeunes et des salariés. Depuis 2022, les jeunes de l'IMED sont inscrits dans une démarche de partage d'expériences dans des colloques et de tables rondes, en lien avec l'IRTS de Grande Synthe et la direction de la qualité. Tels des ambassadeurs, les jeunes de l'IMED prennent leur rôle à cœur, ils sillonnent l'établissement et les rues avoisinantes, ramassent les déchets débordants et en profitent pour sensibiliser les voisins au respect de l'environnement. Ces démarches sont appuyées par la CUD (Communauté Urbaine de Dunkerque).

La vie quotidienne n'est pas du reste car les jeunes, se rendent régulièrement dans un appartement témoin géré par l'association FACE à Petite Synthe, ils y apprennent les éco-gestes afin de se préparer à se prendre en main dans leur vie d'adulte après la sortie de IMED.

L'ensemble de ces actions participe à sensibiliser les jeunes, au maintien et au respect des règles de sécurité, le tout dans une démarche de développement durable globale et éco-responsable, potentiel générateur d'emplois favorisant l'insertion professionnelle des jeunes.

3.5 La gestion des données des personnes accompagnées (IMAGO DU)

La gestion des informations relatives à l'accompagnement des personnes est opérée sur **IMAGO**⁸, un outil de gestion décliné au plan associatif. IMAGO permet à l'ensemble des professionnels, d'assurer un suivi et une traçabilité des informations dans une dimension de partage et d'échanges transversale. Cette gestion des données nécessite une bonne maîtrise de l'utilisation de cet outil ainsi qu'une saisie régulière des informations. Aussi, afin de garantir l'efficacité des données, des formations sont proposées aux professionnels.

Le **Règlement Général de Protection des Données** (RGPD), avec l'utilisation d'IMAGO permet aux différentes équipes, d'échanger et de partager des informations concernant les personnes accompagnées dans une dimension professionnelle cadrée. Une vigilance du respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) doit toujours être de mise afin de garantir cette protection. Un Délégué à la Protection Des Données (DPO), prestataire externe veille au respect des données personnelles.

CONCLUSION GENERALE

Ce travail a mobilisé différents acteurs et parties prenantes, et a permis d'interroger l'organisation dans son ensemble. Si cette démarche ne peut apporter totalement des réponses aux questionnements évoqués, le plan d'actions tend à proposer des perspectives qui vont guider la réflexion et les actions des professionnels sur les cinq prochaines années. Ces actions sont abordées, soit en termes d'amélioration, soit en termes de développement et d'innovation.

Pour autant, l'objectif de ce projet est centré sur l'accompagnement des jeunes. Notre volonté est de les outiller au maximum pour aborder le statut d'adulte, de citoyen et à évoluer dans l'environnement de leur choix.

Cette projection nous encourage à rester en veille et à s'adapter aux différentes évolutions : environnementale, politique ainsi que l'évolution des besoins et attentes des jeunes.

Ce qui fait l'homme, c'est sa grande faculté d'adaptation. Socrate

C'est ensemble, avec les différentes parties prenantes que nous nous engageons à relever ce défi à travers ce plan d'actions avec le dynamisme, la créativité et l'ouverture qui caractérisent les valeurs de l'IMED.

⁸IMAGO : Imago DU (dossier Usager) est un outil de suivi informatisé des accompagnements
<https://www.evolucare.com/fr/logiciel-prise-en-charge-handicap>

Se projeter, c'est se jeter en avant ...



Plan d'actions et perspectives

Ce plan d'actions est structuré en **6 axes** qui découlent d'une démarche de réflexion engagée en équipe pluridisciplinaire et de la dynamique de groupe de travail. Des axes avec des objectifs d'évolution, de progression, et de développement de la qualité de l'accompagnement, dans le respect des Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles mentionnées à l'article L. 312-8.

Axe 1 : Faire de la participation et de l'Auto-détermination une culture et un principe d'accompagnement.

Axe 2 : Diversifier, proposer des modalités et des expériences plus inclusives et développer l'insertion professionnelle.

Axe 3 : Développer les partenariats pour faciliter les parcours.

Axe 4 : Elaborer un Projet Médical thérapeutique permettant aux jeunes d'être acteurs de leur santé.

Axe 5 : Poursuivre le déploiement de la démarche continue de la qualité.

Axe 6 : Adapter les ressources de l'IMED pour assurer un environnement d'accompagnement et de travail de qualité.

Axe 1 : Faire de la participation et de l'Auto-détermination une culture et un principe d'accompagnement

Objectif(s)	Actions à mettre en œuvre	Pilote (s) de l'action	Indicateurs	Délai de Réalisation Echéance
Personnaliser l'accompagnement et préparer la transition vers le secteur adulte	-Elaborer pour chaque jeune un plan de transition -Réalisation de stages et des immersions dès 16 ans. Préciser les missions du SAIP et communiquer sur ce service	Chef (es) de service, référent éducatif	Bilan des plans de transition	2024-2028
Accompagner les jeunes autour du statut d'adulte	-Connaitre l'environnement et solliciter les dispositifs de droit commun afin qu'ils puissent se prendre en main (citoyenneté, bénévolat, pair – aidance, contrat jeunes) -Identifier les dispositifs existants -Mise en place d'une boîte à outils, une cartographie territoriale et les orienter vers les dispositifs de droit commun. -Sensibiliser et accompagner les proches vers l'autodétermination des jeunes	Infirmière Educatrices Assistante sociale	Etat des lieux réalisés Actions d'information réalisées Actions et outils mis en place	2024-2029
Développer les capacités d'autonomie des jeunes. Leur permettre de vivre des expériences afin d'éclairer leurs choix	- Identification des besoins des jeunes -Permanence et ateliers VAS (Vie Amoureuse et Affective) - Intervention de partenaires en interne et en externe. -Ecrire le projet de l'Internat et en faire un véritable outil pour l'apprentissage (appartements) -Valorisation des Rôles Sociaux -Sport, culture	Infirmière Educatrices	Nombre de permanences internes et externes	2024-2029
Proposer une nouvelle instance d'expression et de participation inclusive	Impulsion d'une dynamique favorisant les rencontres et les échanges entre jeunes : Mixage avec les jeunes des collèges, lycées et quartiers	Bureau du CVS	Nouvelle forme d'expression et de participation créée	2025-2026

Axe 2 : Diversifier, proposer des modalités et des expériences inclusives et développer l'insertion professionnelle

Depuis l'ouverture de l'IMED, les ateliers n'ont pas été renouvelés. Les échanges, le choix des ateliers et les délais d'attente en vue de l'accès dans les ESAT nécessitent de questionner l'offre actuelle et les modalités de partenariats afin de proposer aux personnes accompagnées un choix plus diversifié. Cette démarche, essentielle pour les différentes parties, va être favorisée avec l'installation de nouvelles entreprises sur le Dunkerquois, des opportunités de formation et d'emploi pour les personnes accompagnées. L'inscription dans cette dynamique demande de diversifier, d'adapter les modalités des accompagnements, et de les rendre plus souples.

Objectif(s)	Actions à mettre en œuvre	Pilote (s) de l'action	Indicateurs	Délai de Réalisation Echéance
Développer l'offre interne des ateliers	Réalisation d'un état des lieux de la fréquentation des ateliers Réalisation de missions de découverte dans d'autres IMPRO Ouverture de l'atelier hôtellerie à l'extérieur Acquisition d'un Food truck, Développement du numérique (3D)	Chef (es) de service Référents ateliers Personnes accompagnées	Résultats de la démarche Bilan annuel	2025-2029
Adapter l'offre pré professionnelle et accompagner les jeunes vers la polyvalence	Evaluer l'adéquation des besoins du territoire pour répondre davantage à la demande (apprentissage, ateliers, métiers) Réflexion et adaptation des modalités de partenariat avec les ESAT : atelier 3D, cuisine, ...	Chef (es) de service Coordonnateur, Educateurs S et ETS	Résultats de la démarche Bilans des démarches	2025-2026
Développer l'accès à la formation (CFAS, autres organismes de formation)	Proposition d'une offre cible Développement d'un réseau de partenaires ressources, liens avec les autres CFAS, échanges de bonnes pratiques. Accompagnement et préparation des jeunes de l'IMED (Classe Préparatoire des Apprentis)	Coordonnateur, chef de service	Rapport d'activité, bilans	2025-2029
Faciliter la fluidité des parcours	Réflexion, échanges intra-secteur en lien avec les agréments, développement des immersions intra, inter – secteurs et inter-associatifs. Proposition de modalités d'accompagnement diversifiées et inclusives (accompagnement dans	Chef (es) de service Directrice, assistante sociale Chef (es) de service	Bilan des actions réalisées Espace formalisé	2025-2029

	l'environnement proche, lieux de stages, écoles, centres de loisirs.).			2025 -2026
Innovier, expérimenter et cultiver une dynamique de projet	<ul style="list-style-type: none"> -Réaliser des recherches actions sur des problématiques spécifiques au public accompagné -Favoriser des actions permettant un dépassement de soi... -Permettre de pousser les limites avec des projets innovants, d'aventures et de découvertes (JO) -Etablir des partenariats avec les entreprises du territoire -Diagnostic du SAIP en vue de son adaptation aux besoins du public. - Renforcement des moyens dans le cadre du CPOM <p>(CIP, coordinateur de parcours, CESF)</p>	Chef(es) de service, éducateurs Assistante sociale	Nombre de réponses d'appels à projets.	2025-2029
		Chef(es) de service Educateurs Assistante sociale	Résultats de l'évaluation	2025-2027

CIP : Conseiller en Insertion Professionnelle

CESF : Conseiller en Economie Sociale et Familiale

Axe 3 : Développer les partenariats et les actions transversales facilitant les parcours des jeunes et notamment celles de l'Education Nationale

Objectif(s)	Actions à mettre en œuvre	Pilote (s) de l'action	Indicateurs	Délai de Réalisation/ Echéance
Faire connaître l'IMED et créer une dynamique avec les partenaires de l'Education Nationale	Rencontres avec les différents directeurs d'établissements scolaires et professionnels Renforcer les partenariats et organiser des rencontres régulières pour accompagner les transitions. Echanges, partages d'expériences et de projets des établissements Partenariat avec l'EMAS	Directrice, chefs de service, référentes scolaires, enseignantes, Assistante sociale	Nbre de réunions programmées Nbre de préparation d'orientation de jeunes provenant de l'EN	2024-2029
Renforcer les dispositifs existants	Proposition de projets en collège et dans les lycées IMAC, CPA Co enseignement	Chef (es)de service, enseignantes, Educateurs	Projets réalisés	2024-2029
Evaluer les moyens déployés au CFAS	Réalisation d'un état des lieux	Coordonnateur, Chef (es)de service	Résultats de l'analyse	2025-2026
Développer l'inscription des jeunes dans la formation qualifiante	Partenariats avec l'AFPA Communication CFAS, adaptation de l'offre de formation du CFAS et partenariats avec les lycées professionnels, les ESAT, SESSAD, IME	Chef (es)de service, Coordonnateur Educateurs	Nbre inscrits/an Nbre inscrits/an	2024-2029
Reconnaitre et valoriser les capacités et compétences des jeunes.	Bilans de compétences Accompagnement des jeunes dans leurs choix en lien avec leurs besoins : Stages, immersions, visites d'entreprises Liens avec les ESAT, le SAIP, l'AFPA, Partenariat avec DEQUALCO pour la RAE	Educateurs	Nombre de jeunes accompagnés	2024-2029
Optimiser l'accompagnement des situations complexes	Sollicitation des dispositifs de soutien, d'accompagnement et de relais des différents réseaux en lien avec les familles	Psychologue, assistante sociale	Rapport d'activité	2024-2029

Axe 4 : Elaborer un Projet Médical permettant aux jeunes d'être acteurs de leur santé.

Objectif(s)	Actions à mettre en œuvre	Pilote (s) de l'action	Indicateurs	Délai de Réalisation/ Echéance
Elaborer le projet médical thérapeutique	-Réalisation d'un état des lieux médical et paramédical -Réflexions et échanges autour des soins Application des recommandations de l'audit sur la prise des traitements	Médecin Psychologue Infirmière	Etat des lieux Nombre de Projets de soins établi	2025-2026
Faciliter l'accès aux soins en santé mentale pour enfants adultes	-Contacts réguliers avec les établissements et les dispositifs enfants et adultes (CMP, médecins psychiatres libéraux et hospitaliers, ...) -Stages croisés avec les structures et dispositifs de soin. -Implication des familles aux démarches de soin	Infirmière Educateurs spécialisés Familles	Nombre de suivis extérieurs	2024-2029
Accompagner les jeunes dans la prise en charge de leur santé	-prise de médicaments -Prise de RDV -Se rendre aux RDV -Sensibilisation des familles -Mettre en place une procédure de prise de traitement	Infirmière Educateurs spécialisés	Bilan des actions	2024-2029
Sensibiliser les jeunes aux problématiques de santé	Actions de prévention avec Préval, CPAM et autres organismes : La VAS et les MST, les addictions : alcool, tabac, réseaux sociaux, ...	Infirmière Educateurs spécialisés	Actions de sensibilisations réalisées	2024-2029

Axe 5 : Poursuivre le déploiement de la démarche continue de la qualité

Objectif(s)	Actions à mettre en œuvre	Pilote (s) de l'action	Indicateurs	Délai de Réalisation/ Echéance
Organiser l'évaluation externe	-Préparation de l'évaluation externe prévue en 2026 -Proposition d'un plan de travail. -Révision de la cartographie des processus, évaluation de la pertinence de chaque processus -Coordination des pilotes de processus	Cadre qualité, Directrice qualité, Correspondant qualité Directrice établissement	Résultats évaluation externe, Bilan actions réalisées	2024-2029
Assurer le suivi et la coordination de l'évaluation externe	- Mise en œuvre des actions restantes de la précédente évaluation -Participation des personnes accompagnées à la démarche Qualité	Correspondant qualité, pilotes de processus	Rapport d'activité	2024-2029
Adapter la qualité à la QSE et apporter une dynamique transversale	Mise en place d'un processus QSE Réflexion et travail d'équipe avec les différents acteurs	CDS, correspondant qualité, référénte santé, sécurité	Processus QSE	2025
Faciliter l'appropriation des RBPP auprès des professionnels	-Identification des domaines concernés Définition d'un plan de travail -Formation des professionnels	Chefs des services, Correspondant qualité.	Actions réalisées en lien avec les RBPP	2024-2029
Développer le travail avec les familles	Prise en compte des propositions de l'enquête famille Communication des résultats et bilans de suivi Formalisation des réunions collectives et par cycle Ecoute, information, orientation vers les dispositifs adaptés (répit, échanges, partage d'expériences, formation)	Correspondant et cadre qualité, Professionnels/enseignantes Assistante sociale/psychologue	Réunions /rencontres organisées	2024-2029
Poursuivre la mise en place des préconisations issues des audits	Application des préconisations des derniers audits : Comité de bientraitance, accueil des stagiaires, Prise des traitements médicaux au sein de l'internat	Infirmière, correspondant qualité, chef de service	Procédures et actions réalisées	2024-2025
Développer les actions en lien avec la QSE	Proposition d'un pilote de processus QSE Poursuite de l'implication des professionnels et des jeunes dans des actions RSE Organisation d'actions de valorisation (expositions, partage d'expériences, colloques, etc.)	Pilotes qualité, QSE, Référénte santé -sécurité Jeunes accompagnés	Bilans actions menées	2024-2029

Axe 6 : Adapter les ressources de l'IMED pour assurer un environnement d'accompagnement et de travail dynamique de qualité.

Objectif(s)	Actions à mettre en œuvre	Pilote (s) de l'action	Indicateurs	Délai de Réalisation/échéance
Proposer des formations en lien avec l'évolution du public.	Formation des salariés, Nouveaux profils de postes (CIP), Job Coach, CESF, Participation aux Webinaires	Service RH, Direction	Rapport d'activité	2025-2029
Optimiser l'organisation des réunions	Réflexion en vue d'une organisation transversale en groupe de travail	Chefs de service, 1 représentant par service	Organisation proposée	2025-2025
Poursuivre une politique de prévention des risques	Accompagnement des équipes, Plan d'actions de prévention et promotion de la QVCT	Groupe de travail : chefs de services, Référent Santé-sécurité, élus, éducateurs	Bilan actions de prévention Bilan QVCT	2025-2029
Optimiser l'utilisation du logiciel IMAGO	Accompagnement Formation à IMAGO	CDS	Nombre de salariés accompagnés	2025-2029
Améliorer l'accompagnement	Formation des professionnels sur des problématiques spécifiques des jeunes Evaluation du dispositif « trait d'union » et ouverture aux jeunes qui en ont besoin. Renforcement des capacités d'apprentissage des jeunes adultes sortants des appartements. Organisation de mises en situations Association et implication des familles	CDS, psychologue Habitat vie Sociale	Nombre de formation Bilan « trait-d'union » Nombre de jeunes accompagnés Mises en situations réalisées	2025-2029 2025-2026
Améliorer l'accompagnement (suite)	Réalisation de recherches actions sur les problématiques prégnantes de l'IMED Prévention des ruptures de parcours, Mobilisation des partenaires autour de l'accompagnement des situations complexes Adaptation des compétences à l'évolution des besoins des jeunes en lien avec l'offre du territoire. Veille permanente. Réponses aux appels à projets	Groupe de travail (Psychologue, IDE, médecin, chefs (es) de service, ES, Coordonnateur)	Actions menées Démarches d'appels à projets	2025-2029

Valoriser les ressources et les savoirs faire des salariés	Reconnaissance des expériences, Proposition de missions dynamisantes valorisant les expériences, valorisation de la polyvalence Capitalisation des EPE, préparation des relais et des recrutements futurs avec le GVT.	Chef de Service, direction	Bilan des situations, GVT	2025/2029
Adapter l'environnement dans une visée de RSE	Actions d'améliorations de l'environnement et des outils de travail en appui du PPI, DUERP et PAPRI Pact.	Direction, Chefs de service, Référent sécurité santé, QSE, RP	Adaptations réalisées	2024/2029
Actualiser les outils de la loi 2002-2	Ecriture des projets de service : Internat, SAIP	Chef de service, Correspondant qualité	Projets écrits	2025-2026

ANNEXES

1. Autorisations



ARRETE
D'AUTORISATION.pdf



autoristaion
IMED.pdf

2. Plan de transition



Plan de transition
personnalisé FALC.p

<X:\AUTISMES\MEMO\memo Transition.pdf>

3. Procédure d'admission



IMED - Procédure
Admission janv 2022

4. Tableaux des groupes de travail

INSCRIPTIONS TABLES RONDES 23/01/23 - PROJET D'ETABLISSEMENT			
Groupe Accueil	Petit Réfectoire	Salle de Réunion 3e Cycle	Etage 3e Cycle
CITOYENNETE et BENEVOLAT	DEVENIR ADULTE	ECO-CITOYENNETE	AUTONOMIE
* Animateurs : Aurélien DUMEZ * Christian HOGARD * Rapporteur : * Jeunes participants : * Corentin CHERY * Mathys COUSYN * Nathan MULS	* Animateurs : Karine REGOLLE * Mme BEGREM (ATI) * Mr DOURLENT * Rapporteur : * Jeunes participants : * Lily-May DOURLENT * Théo LOURE * Camille COUSEIN * Eunice KIMEME MBAMBU	* Animateurs : Nadège GROSJEAN * Norbert SEGARD * Rapporteur : Olivier HECQUET * Jeunes participants : * Jennifer MILLIOT * Adrien DESOMER	* Animateurs : Peggy LENGLET * Aurélie DUMEZ - Stéphanie DALIBARD * Elodie BOTS - Mme DAMIE * Rapporteur : * Jeunes participants : * Lindcey LAVIEVILLE * Sullivan ROUSSEL * Arnaud DAMIE
* Professionnels : * Pauline MARSILLE * Olivier DELARUE * Héliène LELOIRE * Audrey BENARD * Esteban VEROVE * Clarisse SAGNIEZ * Sylviane KERFYSER * Allan ROUGEAUX * Christine MANIEZ * * *	* Professionnels : * Mélanie DAMMAN * Pascale MARMET * Mégane RIBREU * Pauline ALLART * Estelle MOREY * Didier IMPINES * Corinne ALLENDER * Patricia BARRA * Patricia WESTEEL * Benjamin BOUVEUR * Fanny DUYTSCHÉ	* Professionnels : * Isabelle CAILLOT * Héliène DUMEZ * Bastien BRIETZ * Xavier MAHIEU * Alexandre POUILLE * Laurence TROPCHAUD * Céline HEROGUER * Lysiane BLARY * Stéphane THIERRY * Sébastien MEURS * *	* Professionnels : * Victor LOVERA * Julie CARTON * Axel PLAYE * Joanne CWYNAR * Youssef MEKNASSI * Dorine LEMOINE * Alexandre ROUSSINEAU * Delphine LEROY * Pauline MESEURE * Naima EL KAMMOUN * Christelle DESMIDT

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF DU DUNKERQUOIS - Ecriture du Projet d'Etablissement 2023

Date de Validité du PE actuel : 2017-2022	Dates de travail : 21 Novembre/ 5 Décembre/ 19 Décembre/9 Janvier/ 23 Janvier/ 6 Février/ 27 Février/ 13 Mars
Critères de renseignements du Projet	Détermination des groupes de travail (spécificités professionnelles/composition)
① L'histoire et le projet de l'organisme gestionnaire	La Direction
② Les missions	La Direction
③ Le public et son entourage (10 professionnels)	Psychologue : Karine REGOLLE (Animatrice) 8 professionnels du service éducatif : Julie CARTON Corine BECK Pauline MARSILLE Mégane RIBREU Norbert SEGARD Axel PLAYE Mélanie DAMMAN Esteban VEROVE 1 professionnel du service administratif : Audrey BENARD
Réunion en SALLE SANTE	
④ L'offre et son organisation (16 professionnels)	Assistante Sociale : Estelle MOREY (Animatrice) 1 professionnel du service para-médical : Pascale MARMET 2 professionnels des services généraux : Patricia BARRA Naïma EL KAMMOUN 9 professionnels du service éducatif : Benjamin BOUVEUR Laurence VANDENBILCKE Aurélien DUMEZ Stéphanie DALIBARD Delphine LEROY Joanne CWYNAR Fanny VERWEIRDE Xavier MAHIEU Alexandre POUILLE Surveillant de nuit : Stéphane THIERRY 1 professionnel du service administratif : Corinne ALLENDER 1 professionnel du service restauration : Megane FOUQUART ou Sébastien ROBILLART
Réunion en MAITRISE	
⑤ Principes d'intervention (13 professionnels)	1 professionnel du service para-médical : Dorine LEMOINE (Animatrice) 2 professionnels des services généraux : Christelle DESMIDT Patricia WESTEEL 9 professionnels du service éducatif : Héliène DUMEZ Sébastien MEURS Victor LOVERA Pauline MESEURE Clarisse SAGNIEZ Sylviane KERFYSER Youssef MEKNASSI Alexandre ROUSSINEAU 1 professionnel du service administratif : ---
Réunion en SALLE ACCUEIL	
⑥ Professionnels et compétences mobilisées (12 professionnels)	1 professionnel du service para-médical : --- 8 professionnels du service éducatif : Lysiane BLARY Bastien BRIETZ Allan ROUGEALUX Laurence TROPCHAUD Héliène LEOIRE Bertrand WACQUIER Isabelle CAILLOT 1 professionnel du service administratif : Céline HEROGUER (Animatrice) 2 professionnels des services généraux : Didier IMPINES
Réunion à l'EXTENSION	

Personnes ressources ayant apporté leur contribution à la réflexion au sein des tables rondes

- Monsieur HOGARD Christian : responsable du secours populaire de LOON - PLAGE
- Monsieur DOURLENT : parent d'une personne accompagnée par l'IMED
- Madame Péguy LANGLET : Coordinatrice Santé – Les papillons Blancs de Dunkerque
- Madame Elodie BOOTS, coordinatrice de parcours, l'AFEJI
- Madame DAMIE, parent d'un jeune accompagné par l'IMED
- Madame Aurélie DUMEZ, éducatrice spécialisée, référente - SAMO
- Madame Nadège GROSJEAN, directrice qualité - Les papillons Blancs de Dunkerque

5. Articles et Vidéos JO 2024



6. Profils des postes mobilisés

Directeur : assure l'animation, le pilotage de la mise en œuvre du projet d'établissement en lien avec les orientations associatives, il assure la gestion des ressources humaines et la gestion budgétaire avec l'appui et le soutien des services supports du siège. Le directeur assure la sécurité des biens et des personnes, il anime la démarche qualité, la communication et coordonne les partenariats.

Chef de service : met en œuvre le projet d'établissement et par déclinaison, le projet de service et les projets personnalisés, il gère les équipes dans le respect des valeurs associatives. Il développe les partenariats afin de répondre aux besoins des personnes accompagnées.

Personnel administratif : assure l'accueil physique et téléphonique, la gestion du courrier, l'information aux usagers et familles, les différentes tâches administratives de l'établissement en lien avec les fonctions support du siège (comptabilité, gestion administrative du personnel, paie...) et les partenaires administratifs externes (MDPH, CPAM...).

Assistant de service social : apporte une expertise sociale au sein de l'équipe, au bénéfice de la personne accompagnée et/ou des familles et/ou des représentants légaux. Met en œuvre des missions sociales spécifiques et garantit l'accès aux droits des personnes accompagnées.

Educateur spécialisé : participe à l'évaluation des besoins et attentes des personnes accompagnées. Accompagne la personne dans l'élaboration de son projet personnalisé en lien avec l'équipe pluridisciplinaire, son représentant légal et/ou sa famille, coordonne le projet avec les acteurs internes et externes et favorise la participation et l'expression de la personne, dans une dynamique d'inclusion et d'autodétermination.

Moniteur- Educateur : Accompagne la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de ses choix, de son intimité, et de sa sphère privée, crée les conditions d'apprentissage des actes de la vie quotidienne. Contribue à la sécurité et au bien-être des personnes accompagnées en tous lieux et en toutes circonstances, propose et anime des activités éducatives et favorise l'expression et la participation de la personne accompagnée.

Educateur technique spécialisé : accompagne des jeunes dans le cadre de son projet personnalisé, pour mener des actions de sensibilisation aux métiers, aux filières de formation du territoire, de soutien à l'émergence d'un projet de formation professionnelle adapté, de soutien aux démarches de recherche de stage, en lien avec la scolarité, de sensibiliser les partenaires aux difficultés du jeune et de mise en œuvre des adaptations.

Médecin psychiatre : s'intègre à l'équipe de l'IMED en tant qu'expert technique en santé mentale, mais également dans une démarche d'accompagnement des jeunes avec les autres professionnels. Il intervient aussi dans la réflexion globale sur les problématiques spécifiques des jeunes en présence ou non des parents. Il assure et facilite les liens avec le réseau de la santé mentale. Le médecin peut accueillir la famille et le jeune s'il en sent la nécessité.

Médecin généraliste : Il réalise des suivis réguliers et prescrit certains traitements spécifiques, en cas de nécessité. Il prescrit les besoins en orthophonie et en psychomotricité, en cas de nécessité. Il remplit certains certificats médicaux, (accès au permis AM, stages en ESAT, aptitude au sport...). Il remplit les renouvellements MDPH, si besoin. Il a une expertise sur le diagnostic, les syndromes, les troubles, les régimes spécifiques... dès l'admission du jeune et tout le long de son parcours au sein de l'établissement. Il supervise l'analyse diagnostic de la population accueillie (enquête ANAP, enquête ES...). Il initie des projets de prévention concernant la santé et donne un éclairage sur l'ajustement de l'accompagnement et des pratiques. Il valide et signe les protocoles de soins qui permettent à l'infirmière et aux professionnels (ex : internat, sorties, camps) d'administrer des traitements. Il signe et valide les protocoles alimentaires, l'accès à l'utilisation des machines en ateliers. Il fait le lien avec les partenaires de la santé (CMP, hôpitaux...).

Psychologue : cadre fonctionnel, elle s'attache à faire connaître et reconnaître la personne dans sa dimension psychique et/ou son environnement, elle construit et s'engage dans une relation d'aide et de soutien en direction des personnes accompagnées et/ou de leur famille en individuel ou en groupe. Elle apporte à l'équipe et, le cas échéant, à l'environnement familial (représentants légaux ...), un diagnostic des potentialités de la personne accompagnée qui prend en compte sa vie psychique et son environnement.

Psychomotricien : sous couvert d'une prescription médicale, évalue la sensori-motricité, le développement psychomoteur et/ ou le profil sensoriel de la personne dans le but d'une prise en soin pour éduquer et/ou rééduquer les fonctions psychomotrices. Il intervient dans le soutien du développement des apprentissages scolaires, par le biais de séances individuelles ou groupales, d'adaptations sensorielles. Il aborde aussi les aspects thérapeutiques d'une prise en charge globale de la personne.

Orthophoniste : l'orthophoniste intervient sur prescription médicale. L'IMED a signé plusieurs conventions avec des orthophonistes libérales afin de répondre aux besoins des jeunes. Le temps d'orthophoniste en place ne permet pas de couvrir ces besoins.